Rapport présenté à la Société d'Émulation par sa Section d'Économie politique, sur deux mémoires concernant les forêts. (*)

L'Auteur du Mémoire ayant pour épigraphe : *Arboribus varia est natura creandis*, commence par se plaindre de la dégradation des forêts dans ce canton. Il les trouve dégradées quant à la qualité des bois, les bonnes espèces le cédent partout à celles d'une qualité inférieure, et quant à leur population qui est bien loin d'être en général ce qu'elle pourrait être.

Il trouve les causes de cette dégradation 1°. en ce qu'on ne favorise pas le repeuplement des forêts par une culture reglée et intelligente. 2°. Dans les coupes mal dirigées. 3°. En ce qu'on ne fait pas choix des expositions convenables à la nature de chaque espèce d'arbres et du terrein qui leur est le plus propre. 4°. Dans le défaut de police et de surveillance d'une autorité supérieure sur l'administration des forêts communales. 5°. Dans les charges et privilèges ruineux qui pèsent sur les forêts, tels que les droits de pâturage, bocherage, glandage &c.

L'Auteur, avant de parler des remèdes qu'il veut proposer pour ces abus, établit pour base que les forêts domaniales du canton s'élèvent à la quantité de 40 mille arpens, les forêts communales à-peu-près autant, et que cette quantité bien administrée pourrait suffire à la consommation de 160 mille habitans.

Après cela il propose l'établissement des coupes reglées, les taillis pour le chêne au bout de 40 ans, pour le hêtre

(*) Le Petit-Conseil ayant destiné une médaille d'or du prix de L. 80 au meilleur mémoire sur l'administration forestière de ce Canton, la Société d'Émulation, chargée de sa part de l'examen des pièces qui seraient envoyées au concours, avait proposé au mois de May 1805, par la voye des journaux, les questions suivantes : 1°. Quel est, dans le Canton de Vaud, l'état actuel des forêts cantonales, communales et particulières? 2°. Quel régime administratif pourrait être adopté pour la conservation des premières? Quel régime législatif pourrait être provoqué pour la conservation des autres? — Deux mémoires ont essayé de repondre à ces questions, & ce sont eux qui ont donné lieu au rapport qu'on va lire.

30 ans, les futayes, 180 à 200 ans pour le chêne, 80 à 100 ans pour le hêtre, et 60 pour le sapin. Pour ce dernier arbre il veut que la direction des coupes soit au couchant, et qu'on les fasse étroites.

Les coupes doivent avoir lieu pour les futayes en hiver et en déracinant les arbres; cette méthode cependant ne pourrait pas être employée sur le sommet des montagnes, ni sur les pentes rapides.

Quant aux taillis, la coupe doit avoir lieu au printems et de préférence avec la scie.

Pour le repeuplement des futayes, l'Auteur propose de laisser un certain nombre d'arbres par pose, et un nombre suffisant de balivaux pour les taillis; outre cela une pépinière dans toutes les forêts pour les remplacemens.

Pour préparer le sol que l'on veut repeupler, soit naturellement, soit artificiellement, il propose de le faire pâturer par un troupeau de cochons, qui en labourant le sol, détruisent l'herbe, les mousses, les larves d'insecte &c.

Les arbres de la nature des pins n'ont pas besoin de balivaux, ils se repeuplent naturellement, on remplace les vuides en semant à la main. Il faut serrer autant que possible le jeune plant, pour l'obliger à s'élancer, et lui faire perdre de bonne heure les branches latérales inférieures; on l'éclaircit ensuite en l'espaçant de 2, 4, 6, 8 et 10 pieds, suivant que l'exige le taillis ou la futaye.

Le bois de chêne se plaît dans les expositions à l'orient, dans une terre substantielle, mêlée de sable et profonde de 5 pieds au moins. Le hêtre au couchant dans une terre forte.

L'Auteur du Mémoire parle encore de quelques autres arbres utiles dont on pourrait favoriser la culture.

Le *Melèze;* son bois est pesant, résineux et dure très-longtems, il croît assez rapidement; le terrein mis en melèze donnera trois récoltes pour une de chêne. On en tire de la térébentine; son charbon est pesant et de bonne qualité, son fruit peut servir à engraisser la volaille.

L'*Acacia* est un excellent combustible, il croît très-rapidement; un Auteur, Mr. Medicus, qui en a fait l'objet d'un traité particulier, prétend qu'un arpent de terrein planté en acacia produit plus que 50 plantés d'autres arbres forestiers.

Le *Pinus cembra* ou *Arole* occupe les sommités les plus élevées des Alpes; son bois n'est pas sujet à la vermoulure, il est propre à faire des meubles; son fruit est excellent au goût, on en tire une très-bonne huile.

L'*Érable à sucre* pourraît être cultivé dans notre climat, ui est analogue à celui de Canada.

Le *Châtaignier* réussit en forêts dans les terreins légers, xposés à l'orient.

L'*Aubours* dans les terreins sablonneux.

Il recommande enfin deux arbustes qui peuvent être em= loyés utilement aux usages domestiques, l'*épine=vinette* t le *noisettier*.

L'Auteur parle ensuite de nos forêts sous le point de vue u commerce; il croit que nous pourrions faire un objet 'exportation des bois de construction pour la marine. Il ropose un moyen déjà connu, de donner aux arbres le egré de courbure que l'on veut dans la végétation.

Il propose d'établir dans le voisinage des forêts reculées ifférens métiers qui font une grande consommation de bois, els que les tourneurs, les sabotiers, les cercliers, les char= onniers, les calcinations de potasse, les verreries &c.

L'Auteur parle ensuite de la police dans les forêts. Il eut qu'il soit sévèrement défendu d'allumer des feux dans ur voisinage. Qu'aucune commune ne puisse faire des cou= es dans ses bois sans autorisation supérieure. Qu'aucun ois ne puisse être exporté ou vendu sans avoir été soumis u martellage.

Le pâturage doit être proscrit des forêts; cependant on ourrait accorder l'herbe qui y croît à de pauvres familles, ous condition de l'arracher avec les mains.

L'Auteur voudrait que le Gouvernement se fît rendre ompte annuellement par des forestiers préposés; de l'état es forêts et de toutes les opérations qui y ont eu lieu.

Il finit par le vœu qu'il soit établi une école où l'on ensei= ne toutes les sciences nécessaires au forestier; que pour oindre la pratique à la théorie, il y ait un bosquet destiné des expériences d'agriculture.

Tel est le résumé des idées principales que contient ce némoire. La Section trouve qu'il est bien éloigné d'avoir tteint le but proposé par le programme; il présente des ues utiles, quoiqu'elles ne soient pas neuves et qu'elles se rouvent déjà dans la plûpart des ouvrages forêtiers; il laisse désirer sur=tout une application plus directe des principes l'état existant et à la localité de nos forêts, un plan mieux léveloppé d'une administration des forêts cantonales, et l'une surveillance du Gouvernement sur les forêts commu= ales et particulières. On voudrait y trouver aussi au moins

un apperçu des moyens que pourrait fournir la législation pour corriger les abus qui entravent notre administration forestière, pour établir une meilleure police dans cette partie, et pour prévenir et réprimer les déprédations dans les forêts.

Du reste, l'Auteur paraît avoir des connaissances théoriques et pratiques dans cette partie; son ouvrage n'est pas sans mérite, et s'il n'a pas approché du but, c'est que la tâche était vraiment difficile, et comme nous le dirons plus bas, peut-être impossible à remplir à raison de la brièveté du tems que l'on a donné pour y travailler, et de la difficulté de rassembler les matériaux et les renseignemens nécessaires pour travailler un ouvrage de ce genre.

L'Auteur du Mémoire portant pour épigraphe:

Le bien et l'avantage de ma patrie
Seront toujours le baume de ma vie,

trouve nos forêts dans un état de délabrement extrême, il en indique les causes suivantes:

1°. Mauvaise méthode dans l'exploitation; les coupes ne sont soumises à aucune règle.

2°. On employe pour les conduites d'eau qui se sont très-multipliées depuis plusieurs années, une grande quantité de jeunes plants de sapin.

3°. On coupe le sapin dans le tems de la végétation, pour l'écorcer plus facilement; le bois resté à nud dans l'été se fend, perd son suc résineux et est ensuite de courte durée à l'usage.

4°. On employe le sapin avant qu'il soit à son point de matûrité, ce qui fait qu'il n'a pas de consistance, et ne dure pas.

5°. Mauvaise administration des bois appartenant aux communes.

6°. Les maladies des bois sont plus communes qu'autrefois; ils sont plus attaqués des vers et des insectes.

Après ces observations sur les causes du dépérissement de nos forêts, l'Auteur parle de nos loix forestières. Elles sont insuffisantes pour prévenir les dévastations.

Il trouve que dans l'application de la loi sur les forêts cantonales qui a été faite aux forêts communales, on aurait dû laisser l'amende encourue par le déprédateur à la commune, qui n'est pas indemnisée suffisamment par le dé-

dommagement qu'on lui a attribué pour l'objet enlevé. La nouvelle loi n'a pas conservé quelques dispositions salutaires des anciennes sur le même objet; celles-ci punissaient plus sévèrement les déprédations faites avec la scie, en raison de ce que le déprédateur qui se sert de cet instrument peut être moins facilement découvert. L'ancienne loi punissait criminellement les délits commis de nuit. Outre cela chaque commune qui avait autrefois ses règlemens particuliers de police sur cet objet, les disposait de la manière la plus utile et la mieux adaptée à sa localité.

L'Auteur propose ensuite au Gouvernement les mesures suivantes:

1°. Rapporter la loi qui soumet les propriétés forestières communales à celle du 1er Juin 1803.

2°. Etablir dans chaque cercle une commission sous la présidence du juge-de-paix, qui aurait l'inspection sur l'économie des forêts communales.

3°. Chaque municipalité mettrait annuellement sous les yeux de cette commission l'état de ses forêts et des opérations qui y auraient eu lieu.

4°. Cette commission travaillerait gratuitement.

5°. Elle inspecterait par elle-même les communes de son arrondissement, dresserait un verbal de ses observations comparées avec l'état que lui aurait remis la municipalité, et le ferait parvenir à l'autorité supérieure compétente.

L'Auteur désire que le Gouvernement encourage par les moyens qui sont en son pouvoir, l'introduction des foyers, fourneaux, potagers économiques, adaptés aux grands et aux petits ménages, qu'il encourage le remplacement des tuyaux en bois pour conduite d'eau par des tuyaux en terre.

Il désire aussi que l'on favorise l'usage des combustibles qui peuvent remplacer le bois, tels que la houille et la tourbe. Il espère que le Gouvernement rendra une loi plus sévère sur l'objet des dévastations dans les forêts, et classera ce délit dans l'article des attentats sur la propriété qui doivent être punis criminellement.

Enfin l'Auteur veut que l'on coupe les forêts en commençant du côté du nord et jamais au sud en raison des vents.

L'Auteur de ce mémoire n'a pas eu la prétention, comme il le dit lui-même, d'offrir un travail complet sur l'administration forestière. Et en effet son travail présente peut-être encore moins d'ordre, de méthode et d'ensemble que le

mémoire précédent. Cependant il est fait par un homme qui a observé et réfléchi; il offre un petit nombre d'idées vraiment utiles, et qui doivent même être recommandées aux autorités qui s'occupent de l'administration de notre Canton. Telles sont, par exemple, ses idées sur les loix contre les déprédations dans les forêts, sur l'encouragement de l'emploi d'autres combustibles en remplacement du bois, sur l'organisation d'une surveillance des administrations forestières communales &c.

La Section d'économie s'est occupée de l'examen de ces deux mémoires sous le rapport du prix proposé par le programme.

Il lui a paru d'abord qu'un bon mémoire sur cette partie aurait dû présenter:

L'état des forêts cantonales, communales et particulières de ce Canton quant à leur étendue.

Les espèces de bois, les expositions.

Leur état de prospérité ou de dégradation.

Leur administration actuelle.

Les charges, privilèges, droits onéreux, dont elles sont grêvées.

On aurait dû donner ensuite un projet d'administration pour les forêts cantonales, le mieux adapté à leur localité, et aux espèces de bois; déterminer l'espèce de surveillance que le Gouvernement devrait et pourrait exercer sur les forêts communales et particulières.

Un projet de loi qui fît disparaître les privilèges et charges onéreuses aux forêts, sans blesser les droits des différens propriétaires; un projet de réglemens concernant la police forestière, et des loix propres à punir et prévenir les déprédations.

Quelques points particuliers et importans auraient dû être traités avec quelque soin; tels par exemple, que ce qui concerne l'administration des forêts destinées à l'usage des salines, celle des forêts que le canton posséde sur la frontière dans les montagnes du Jura, les moyens d'arrêter les déprédations considérables qui ont lieu dans les dernières.

La Section a considéré ensuite combien dans les circonstances données de notre Canton relativement aux questions proposées, il est difficile qu'il se rencontrât quelqu'un qui eût assez de connaissances et d'expérience dans la partie des forêts et en même tems assez de loisir pour s'occuper de ce travail avec succès, combien sont incertaines les bases

sur lesquelles on aurait dû travailler, en raison de la difficulté de se procurer les matériaux et les renseignemens nécessaires sur l'état actuel des forêts cantonales, communales et particulières du Canton.

Que ce travail même ne pouvait être entrepris avec quelqu'espérance de succès, que par une commission d'administration forestière nommée par le Gouvernement, qui serait autorisée à demander aux différens préposés et aux autorités locales toutes les lumières et les secours dont elle aurait besoin.

Que la récompense proposée n'était pas assez considérable pour indemniser du tems et des dépenses que ce travail aurait coûtés, celui qui aurait voulu s'y livrer.

Que le programme n'entrait pas dans assez de détails sur la manière de traiter les questions proposées, et qu'en conséquence il n'y avait pas eu lieu d'espérer que l'attente du Gouvernement qui a proposé le prix pût être remplie à sa satisfaction.

D'après cela, la Section croit qu'il n'y a pas lieu à décerner la médaille comme prix à aucun des deux Mémoires. Mais comme leurs Auteurs ont tous les deux le mérite d'avoir donné dans un travail sur un sujet aussi intéressant, des idées qui peuvent devenir utiles par l'attention que pourraient y donner les Autorités qui s'occupent de l'administration forestière, elle pense que l'on pourrait distribuer comme accessit et par forme d'encouragement à chacun des deux Auteurs des Mémoires, la moitié de la somme destinée à la médaille. (*)

(*) Ce rapport ayant été communiqué au Petit-Conseil, la Société d'Émulation en a reçu pour réponse, que quoique le Gouvernement appréciât la bonne volonté des personnes, qui ont envoyé leur travail au concours, ainsi que leurs vues pour améliorer cette partie intéressante de l'administration publique, il n'avait pas cru devoir adhérer à la proposition contenue dans ce rapport, soit parce qu'on n'avait point promis d'*accessit*, soit parce que la récompense annoncée était plutôt un prix d'honneur qu'une gratification en argent.

État du bétail du Canton de Vaud, dressé en Avril 1806.

LE Tableau suivant, qui nous a été communiqué par le Bureau de santé, est le résultat d'un dénombrement du bétail du canton de Vaud, fait en Avril 1806.

En le comparant à l'état du bétail de 1795, qui a été imprimé dans le premier volume des Notices, on obtient les résultats suivans :

Années	1795.	1806.	Différence en moins.	Différence en plus.
Taureaux	1348.	1198.	150.	
Bœufs	5300.	5180.	120.	
Vaches	32,598.	34,593.	—	1995.
Génisses au dessus de 2 ans.	3899.	2821.	1078.	—
Génisses et veaux de 2 ans et au dessous	12,356.	13,100.	—	744.
Total des bêtes bovines	55,501.	56,892.	1348.	2739.
		Différence totale en plus		1391.
Étalons	194.	228.	—	34.
Chevaux	7564.	7301.	263.	—
Jumens	9203.	9647.	—	444.
Poulains	4808.	4831.	—	23.
Total de l'espèce	21,769.	22,007.	263.	501.
		Différence totale en plus		238.
Anes.	436.	328.	108.	—
Beliers et brebis mérinos	——	1098.	—	1098.
Beliers et brebis métis	——	2032.	—	2032.
Beliers et brebis du pays	58,108.	25,242.	—	4608.
Moutons et agneaux		37,474.		
Total de l'espèce	58,108.	65,846.	—	7738.
Boucs, chèvres et chevreaux	14,793.	15,683.	—	890.
Cochons	30,448.	20,452.	9996.	—

Pour pouvoir rendre compte de cette dernière différence, faudroit connaître l'époque précise, où le dénombrement 1795 a eu lieu. Nous présumons que ce fut dans la saiı où le nombre des cochons, très-variable dans l'année, t le plus considérable. D'ailleurs, une diminution dans ce ombre ne serait pas désavantageuse à ce pays, où ces imaux sont un objet de consommation bien plus que de oduction.

L'état de 1806 contient une nouvelle rubrique, celle des outons de race espagnole, tant pure que croisée. L'acroissement rapide de cette branche d'économie, qui désorais pourra se passer de secours étrangers, est d'autant lus satisfaisant, qu'il ne s'est point fait aux dépens de la ulture des bêtes bovines, dont au contraire le nombre a ugmenté.

Observations sur le langage du Pays-de-Vaud, lues à la Société d'Émulation, par Mr. Develey, Professeur de mathématiques.

Messieurs,

Il m'a toujours paru qu'il serait intéressant de faire un ecueil de certains termes que l'on emploie communément ans le Pays-de-Vaud, et qui ne sont point français, de uelques autres que souvent l'on ortographie mal, et de uelques autres encore que l'on ne prononce pas généraement bien.

Quoique je sois loin d'être à l'abri de tout reproche à cet gard, si vous m'y encouragez, Messieurs, j'essayerai de nettre la main à l'œuvre, et je vous communiquerai de ems en tems les observations que j'aurai recueillies sur ette matière. Cela pourra peut-être engager quelque littéateur plus habile à se charger de cette tâche, sans doute ssez difficile.

Voici, Messieurs, pour commencer, quelques remarques le ce genre.

. On doit dire, *distrayons*, *distrayez*, *distrayent*, *distrayant*, au lieu de *distraisons*, *distraisez*, *distraisent*,

distraisant. Il en est de même du verbe *traire* et de ses autres composés, *soustraire*, *abstraire*, etc.

2. Quand *votre* est avant le substantif, sa première syllabe est brève; elle est longue quand il est après l'article. On doit lire et écrire, *je suis votre serviteur; je suis le vôtre.* Il en est de même de *notre.*

3. Les tems du verbe *appeler* s'écrivent les uns avec une seule *l*, les autres avec deux. On écrit et on prononce, *appeler, j'appelle, j'ai appelé, j'appellerai, appelant*, etc. Il en est de même des verbes *renouveler*, *atteler*, etc. On dit, *je renouvelle, j'ai renouvelé, je renouvellerai, renouvelant*, etc. *J'attelle, j'ai attelé*, etc. On dit aussi *attelage.*

4. La finale d'*orgueil* se prononce comme celle de *deuil.*

5. *Enorgueillir*, *enivrer*, *enivrement*; la première syllabe de ces mots est nasale. Ensorte qu'il faut prononcer *en=ivrer* et non *énivrer*; et ainsi des autres.

6. On doit prononcer et écrire, *mercredi* au lieu de *mécredi.*

7. On doit dire, *il s'est agi*, *il s'était agi*, au lieu de *il a s'agi*, *il avait s'agi.*

8. *As* est masculin et non féminin, comme le font bien des gens. On dit, *un as noir*, et non *une as noire.* Du reste, l'*s* finale de ce mot se prononce.

9. On dit, *admonéter* quelqu'un, c'est=à=dire lui faire quelque remontrance, et non *admonester.*

10. On dit qu'une femme *est accouchée*, au lieu de dire qu'elle *a accouché.* Cependant ce verbe est aussi actif, et signifie alors, aider à une femme à accoucher. *Madame est accouchée, et c'est une telle qui l'a accouchée.*

11. *Annexe*; cette église était une annexe de telle paroisse. On prononce l'*a* bref, et l'on fait sentir les deux *nn.*

12. *Année*; on ne doit pas prononcer *an=née* en faisant la première syllabe nasale, comme dans *un an;* mais on doit prononcer *a=née*, comme s'il n'y avait qu'une *n* et l'*a* bref.

13. *Anniversaire*, même observation, excepté que dans ce mot on fait sentir les deux *nn.* Il en est de même d'*annal*, *annuel*, etc.

14. *Aoriste*, tems d'un verbe; on prononce *oriste.*

15. *Août*, mois; on prononce *Oût.*

16. *Jésus=Christ*, *anteckrist*; la lettre *s* ne se prononce pas dans ces mots; mais elle se prononce dans *le Christ.*

17. *Automnal*; l'*m* se prononce.

8. *Automne ;* on prononce *autonne.*
9. *Archiépiscopal ;* on prononce *kié.*
0. *Après = dînée, après = midi, après = soupée ;* ces trois mots sont féminins ; *une belle après = dînée, une belle après = midi, une belle après = soupée.*
1. *Immanquablement, immédiatement, immense,* etc. Il ne faut pas dire *in = manquablement, in = médiatement, in = mense ;* il faut dire *im = manquablement, im = médiatement, im = mense,* en prononçant les deux *mm ;* tout comme on dit *immatériel, immeuble, immobile, immodéré, immonde, immortalité,* etc.
2. On ne dit pas *frilleux ;* on écrit et l'on prononce, *fri = leux,* avec une seule *l.*
3. *Avril,* mois ; l'*l* se prononce mouillée.
4. On n'appelle pas *percet* un instrument de fer propre à percer ; c'est ce qu'on nomme *une tarière.* Il y a aussi *la vrille, le foret* et *le perçoir ;* mais ces deux derniers sont destinés à percer les tonneaux.
5. Le mot *par contre,* si souvent employé chez nous, n'est point français ; il faut dire, suivant les cas, *en échange, en récompense, en revanche, au contraire,* etc.
6. Quand on veut engager une personne à se rendre dans tel endroit, on ne doit pas lui dire de *s'y rencontrer ;* mais de *s'y rendre,* ou de *s'y trouver.*
7. *Nommer* ne doit pas se prononcer *non = mer,* mais *no = mer,* avec l'*o* bref, et comme s'il n'y avait qu'une *m.*
8. *Second ;* on ne doit pas prononcer *ségond,* mais *segond.*
9. *Recommandation ;* on ne doit pas prononcer *récom = mandation,* mais *recommandation.*
0. *Remédier ;* on ne dit pas *rémédier,* mais *remédier.*
1. On ne dit pas *recit, reciter ;* mais *récit, réciter.*
2. On ne dit ni *improcédé* substantif, ni *improcéder* verbe : Ces mots ne sont pas français ; du moins ils ne sont pas dans le Dictionnaire de l'Académie.
3. On ne dit plus *j'envoyerai,* mais *j'enverrai.*
4. On dit bien, *envoyer, envoyé* avec *y ;* mais on ne dit pas *il envoye ;* il faut écrire et prononcer, *il envoie.* Il en est de même des verbes *employer, soudoyer,* etc. : on dit *j'emploie, tu emploies, il emploie, nous employons, vous employez, ils employent, j'employois, j'emploîrai.*
5. On ne dit pas, *lire dès la chaire ;* on dit *lire en chaire.*
6. *Créancier chirographaire ;* on prononce *kirographaire.*

37. En offrant du chou cuit, on ne dit pas, *voulez-vous des choux*; on dit, *voulez-vous du chou.*

38. *Tasse de café*; on ne doit pas faire le premier *a* bref et le second long; c'est absolument le contraire.

39. On ne doit pas dire, en parlant du froment, du seigle, etc. qu'il y a eu beaucoup de *graine* au marché; mais qu'il y a eu beaucoup de *grain*; parce qu'on ne dit pas *la graine* du froment, mais *le grain* du froment.

40. On ne dit pas, *rélation*, *rélatif*, *rélativement*; mais *relation*, *relatif*, *relativement.*

41. On ne dit pas *desir*, *desirer*, mais *désir*, *désirer*; du moins l'Académie écrit ainsi ces mots.

42. On ne dit pas, *de belles ongles*, mais *de beaux ongles*: Le mot *ongle* est masculin.

43. On ne dit pas, *de bonnes ciseaux*, mais *de bons ciseaux*: Le mot *ciseaux* dans ce sens est substantif masculin pluriel. On dit cependant, *un ciseau* au singulier, mais c'est alors un outil de menuisier.

44. On ne dit pas, *prendre de l'exercice*, mais *faire de l'exercice.*

45. On ne dit pas, *le couvert* d'une boîte, mais *le couvercle.*

46. On ne dit pas, *une couverte* de lit, mais *une couverture.* On appelle *couverte* l'émail d'une poterie.

47. On ne dit pas, *une purge*, mais *une purgatïon.* On dit aussi *une médecine.*

48. On ne dit pas, *il a la jambe enfle*, *il est enfle*; on dit, *il a la jambe enflée*, *il est enflé.*

49. On ne dit pas, *un marteau* pour une des grosses dents; on dit *une dent mâchelière*, ou *molaire.*

50. On ne dit pas, *des ourties*; on dit, *des orties.*

51. On ne dit pas, *fener*, *feneur*, *feneuse*; on dit *faner*, *faneur*, *faneuse.*

52. On ne dit pas, *un tavan*, pour une espèce de grosse mouche qui pique; on écrit *un taon*, et l'on prononce *un ton.* En échange le mot *paon* oiseau, se prononce *pan*; tout comme *faon*, petit d'une biche, qui se prononce *fan.*

53. On n'appelle pas *pétrissoire*, ni *empâtière*, le coffre dans lequel on pétrit; on l'appelle *pétrin* subst. masc., ou *huche* subst. féminin.

54. On n'appelle pas *cabaret* une petite table ordinaire; un cabaret est une espèce de plateau à bords relevés, sur lequel on met des tasses pour prendre du thé, du café, etc.

55. Le mot de *buffet*, comme on l'emploie ordinairement, doit être remplacé par celui *d'armoire*. Dans *le buffet*, proprement dit, on met de la vaisselle et du linge de table; dans *l'armoire* on met toutes sortes de hardes.

Une *garde-robe* est une chambre où l'on met des habits, du linge, etc., et où l'on fait coucher un valet de chambre. La garde-robe est aussi l'ensemble des habits et des hardes d'une personne. Enfin ce mot signifie le lieu où l'on met la chaise percée.

56. On ne doit pas dire, *les tablas*, ni *les rayons*, ni *les étagères* d'une bibliothéque; on doit dire *les tablettes*. On dit, *une tablette*, *deux tablettes*, etc. On dit aussi, *la tablette d'une cheminée*.

Une *layette* est un tiroir où l'on met des papiers.

57. Ce que nous appelons *un fourneau* dans nos chambres, est proprement *un poêle*, ou *un poîle*. Le fourneau appartient aux chimistes, aux orfèvres, etc. On appelle aussi *le poêle*, la chambre même où se trouve un poêle.

58. On ne dit pas, *donner des errhes;* on dit *donner des arrhes*. On dit aussi *arrher*, et non *errher*.

59. On n'appelle pas *gourmand* celui qui aime les bonnes choses; on l'appelle *friand*. Le gourmand est un glouton, un goulu, qui mange avec avidité et avec excès.

60. On ne doit pas appeler, *des gourmandises* des choses délicates et bonnes; on doit les appeler *des friandises*. La gourmandise et la friandise, au singulier, sont les vices du gourmand et du friand.

61. On ne doit pas dire, *j'ai été en n'Hollande*, mais *en Hollande*, en aspirant l'*H*. Cependant, on dit indifféremment, *de la toile de Hollande* ou *de la toile d'Hollande*.

62. Le mot *Ange* est masculin, lors même qu'on l'applique à une femme; et l'on ne dit pas *angelique*, mais *angélique*.

63. Le mot *aigle* est aussi masculin, excepté en terme d'armoiries et de devises: Ainsi l'on dit *l'aigle impériale*, *les aigles romaines*, *les aigles françaises*.

64. On ne dit pas, *une monticule*, mais *un monticule*.

65. On n'appelle pas *bouchère* un bouton à la lèvre; une bouchère est la femme d'un boucher.

66. On n'appelle pas *orbet*, ni *urbet*, ni *urbec*, un bouton à l'œil: ces mots ne sont pas français.

67. On ne doit pas dire : *Fais que souffrants avec patience*, etc. on doit dire : *Fais que souffrant avec patience*, quoiqu'il s'agisse de plusieurs personnes ; parce que c'est le gérondif et non le participe.

68. L'Académie écrit, *apaiser*, *apercevoir*, *aplatir*, *aplanir*, etc. avec un seul *p* ; et *appareiller*, *apparenter*, *appartenir*, etc. avec deux *p*.

69. L'Académie écrit, *au dessus*, *au dessous*, sans tiret, et *en=dessus*, *en=dessous*, avec le tiret. Elle écrit aussi, *petit à petit*, *peu à peu*, sans tiret, et *c'est=à=dire* avec deux tirets.

70. Les mots *adresser* et *adresse* s'écrivent avec un seul *d* ; et les mots *noter* et *note* avec un seul *t*.

71. On ne dit pas, *aculer* ou *acculer un soulier* ; on dit, *éculer un soulier*. *Acculer* signifie pousser quelqu'un, et le réduire en un coin, en un endroit où il ne puisse plus reculer.

72. On appelle *aboi* ou *aboiement* le cri du chien ; et non *aboyement* ou *abayement*. On dit, par conséquent, *aboyer* et non *abayer*.

73. On dit, *abonnir*, *s'abonnir* pour rendre bon, devenir bon ; et non *bon=ner*, *se bon=ner*.

74. On ne doit jamais employer le mot *d'affaire* au masculin.

75. On ne doit pas dire, *une somme très=conséquente*, pour *une somme considérable*. On ne doit pas non plus dire, *une affaire conséquente*, *une place conséquente*, pour une affaire importante, une place importante. Mais on peut dire, dans ce cas, *une affaire de conséquence*, *une place de conséquence*, etc.

76. On ne doit pas appeler *patte* un morceau de vieux linge. Si l'on veut lui donner un nom, il faut l'appeler *chiffon* ; mais cette dénomination s'applique aussi à tout méchant morceau de quelque vieille étoffe.

77. On confond souvent l'interjection *ah* avec l'interjection *ha*. La première marque la joie, la douleur, l'admiration, l'amour, etc. ; la seconde marque la surprise, l'étonnement. *Ah ! que je suis aise de vous voir ! Ah ! que cela est beau ! .... Ha, vous voilà ! ha, ha !*

78. Le mot *ail* fait au pluriel *aulx*. Mais on évite de l'employer ainsi : On dira, *du mouton à l'ail*, *cela sent l'ail*, etc.

79. Le fruit que l'on appelle souvent dans le pays *ambroche*, se nomme *airelle* ou *mirtille*, subst. fém.

). On n'appelle pas *ajustage* le bout de tuyau d'où sort un jet d'eau; mais *ajutage.*

. On ne dit pas, *il s'est en allé, elles se sont en allées,* mais *il s'en est allé, elles s'en sont allées.*

. On ne dit pas, *une vieille almanach;* mais *un vieux almanach.* Du reste, dans ce mot on ne prononce pas le *C.*

. On ne dit pas, *de la bonne amadou;* mais *du bon amadou.*

. On ne dit pas qu'une femme est *amateuse* ou *amatrice* de telle ou telle chose; le mot *amateur* n'a point de féminin. Il en est de même du mot *auteur.*

. On ne dit pas, *de la belle amidon;* mais *du bel amidon;* ce mot est masculin.

. On dit, *anoblir* et *ennoblir* pour rendre noble; mais le premier mot est relatif aux personnes, et le second aux choses. *Le Roi l'a anobli. Il y a des charges qui anoblissent. Les beaux arts ennoblissent une langue.*

. Le mot *aparté* subst. masc. qui signifie ce qu'un acteur dit à part, ne prend point d'S au pluriel. Plusieurs mots sont dans ce cas, d'après l'académie, comme les mots *zéro, numéro, opéra.* Cependant on remarque que de bons auteurs français écrivent *des zéros, des numéros,* etc., avec une S.

. On paraît ignorer assez généralement que les mots *instantanée, simultanée, momentanée, spontanée,* sont des adjectifs de tout genre; on doit dire *un mouvement instantanée, un effort simultanée,* etc.

. On ne dit pas, *une croûte au beurre,* ni *une tartine,* pour une tranche de pain sur laquelle on a étendu du beurre; on dit *une beurrée.*

. On ne dit pas, *l'atmosphère est chargé* de vapeurs, mais *l'atmosphère est chargée:* ce mot est féminin.

. On ne dit pas, *tiédir de l'eau, se tiédir;* mais *attiédir, s'attiédir.*

. On ne doit pas dire, *un baillif,* mais *un bailli.* On peut dire, *Madame la Baillive;* mais il n'en est pas de même de la plupart des titres; l'on ne doit pas dire, *Madame la Générale, la Conseillère, la Juge, la Docteuse, la Professeuse, la Ministre,* etc. On dit cependant, *Madame l'Ambassadrice, Madame la Présidente* et *Madame la Lieutenante.* Voici ce que dit l'Académie à l'occasion de ce dernier titre: " En parlant des femmes „ des officiers de judicature qu'on appelle *Lieutenans,*

„ on dit *Madame la Lieutenante.* Ainsi on dit, *la Lieu-*
„ *tenante civile*, *la Lieutenante criminelle*, *la Lieu-*
„ *tenante générale.* L'Académie ajoute: On dit aussi,
„ *Madame la Lieutenante de Roi*, en parlant de la
„ femme d'un Lieutenant de Roi."

93. On n'appelle pas *baiser* l'endroit par lequel un pain en a touché un autre dans le four; cela se nomme *la baisure.*

94. On ne dit pas, *des balances* pour un seul instrument à peser; dans ce cas c'est *une balance.* Ainsi l'on ne dira pas, *à l'Hôtel des Balances*, mais *à l'Hôtel de la Balance.*

95. On appelle *une balançoire*, ou *une branloire*, une pièce de bois mise en travers sur une autre, et sur laquelle des enfans se balancent. Ce que l'on nomme fréquemment *un branle*, est proprement *une escarpolette.* Le branle est une espèce de danse.

96. On appelle *bamboche* une grosse marionette, une personne de petite taille, homme ou femme, une sorte de canne qui a des nœuds. Ce que nous nommons *bamboche* est *une babouche*, c'est-à-dire une espèce de pantoufle qui a un quartier de derrière. *La pantoufle*, tout comme *la mule* des femmes, ne couvre ordinairement pas le talon.

97. Comme l'on dit *affecté, ée*, et que l'on dit aussi, presque dans le même sens, *affété, ée*, il importe de déterminer l'emploi de ces deux mots. L'un et l'autre désignent de l'affectation; mais le premier se joint à des substantifs qui par eux-mêmes expriment des vertus ou des qualités, et le second à des substantifs plus indéterminés que les précédens. Ainsi l'on dira, *humilité affectée*, *modestie affectée*, *sagesse affectée*, etc.; *mine affétée*, *discours affété*, *manières affétées*, *paroles affétées*, etc.

Le second de ces mots s'applique aussi aux personnes; et surtout aux femmes et aux filles qui ont de la coquetterie. *Elle est trop affétée.*

Enfin l'on appelle *affèterie* le défaut des personnes affétées.

98. On ne doit pas appeler *poche* l'instrument de cuisine qui sert à dresser la soupe, etc.; c'est une *cuiller*. *Cuiller de bois*, *cuiller à pot*, *cuiller à potage*, *à ragoût*, etc.

Du reste, l'*R* finale de ce mot se prononce fortement, comme dans *fer* et *mer*.

Ce que nos servantes appellent *la casse* est aussi une cuiller.

99. On ne dit pas *un vis*, *un poutre*, mais *une vis*, *une poutre*; et l'on fait sonner l'*S* du premier mot, tandis qu'on ne la prononce pas dans le mot *avis*.

100. On ne dit pas *des culottes*, lorsqu'il n'y en a qu'une seule; on dit *une culotte*.

101. On ne dit pas *des lunettes d'approche*, quand il n'y en a qu'une; on dit *une lunette d'approche*; ou beaucoup mieux *une lunette*.

Au contraire, ce mot ne se dit qu'au pluriel quand il doit désigner les lunettes qu'on met sur le nez : *Une paire de lunettes*, *porter des lunettes*, etc.

On appelle *besicles* subst. masc. pluriel, une espèce de lunettes attachées à un bandeau, qui se lie autour de la tête.

102. Le mot *mouchettes* ne s'emploie qu'au pluriel; et l'on ne doit jamais dire, *des mouche-chandelles*.

Le mot *pincettes* est aussi subst. fém. pluriel; mais il se met quelquefois au singulier. *Donnez-moi un peu la pincette. Il se fait la barbe avec la pincette.*

Le mot *tenaille* s'emploie au singulier ou au pluriel, mais plus ordinairement au pluriel.

103. On ne doit pas appeler *buchille* et *rebibe* le bois que la hache et le rabot détachent d'une pièce de bois que l'on met en œuvre; on doit appeler cela *copeau*, subst. masc.

104. On ne dit pas, *élever des oiseaux à la bûche* ou *à la bûchette*; on dit, *élever des oiseaux à la brochette*.

On appelle *bûchette*, le menu bois que l'on ramasse dans les forêts.

105. On n'appelle pas *molar* ou *molare* celui qui fait métier d'aiguiser ou d'*émoudre* des couteaux, ciseaux, etc.; on l'appelle *émouleur*, *rémouleur* ou *gagne-petit*.

106. On ne dit pas *mama*, on dit *maman*.

107. On ne dit pas, *un cremailler*, ni *un cramailler*; on dit, *une cremaillère*.

108. On n'appelle pas *chauffe-panse* une cheminée.

109. On n'appelle pas *cou du pied* la partie supérieure du pied, on dit *coude-pied*.

110. On ne dit pas que l'eau *bouillit*, mais qu'elle *bout*. *Je bous, tu bous, il bout, nous bouillons, vous bouillez, ils bouillent. Je bouillois, bouillant*, etc.

111. On ne dit pas, *choisir une vocation*, pour *choisir un état*; le mot *vocation* peut être pris dans plusieurs sens, mais tous différens de celui-ci.

112. On ne dit pas, *disparution*, mais *disparition*.

113. On ne dit pas, *une échevette de fil, de soie*, etc., on dit *un écheveau*.

114. On ne doit pas dire, *des annetons*, mais *des hannetons*, en aspirant l'*H*.

115. On ne dit pas qu'un appartement *a beaucoup d'aisances*, pour dire qu'il *a beaucoup de dépendances* ou *de commodités*. Quand on parle des *aisances* d'une maison, cela signifie absolument ses privés.

116. On ne dit pas, *j'ai payé ces livres tant la pièce, l'un dans l'autre*, mais *l'un portant l'autre*.

117. En prononçant le mot *pusillanime*, on ne doit pas mouiller la double *ll*.

118. On n'appelle pas *ferretier*, ni *ferratier*, celui qui vend des ouvrages de fer; on dit, *ferronnier, ferronnière*.

119. On ne doit pas dire, *du messel* pour un mélange de froment et de seigle; cela s'appelle *du méteil*.

On nomme *passe-méteil*, le blé dans lequel il y a deux tiers de froment contre un tiers de seigle.

On ne dit pas non plus *du mécle*.

120. On n'appelle pas *crochon* le premier morceau qu'on coupe du pain; on l'appelle *entamure*.

En général, on nomme *croûton*, un morceau de croûte de pain. Une *croustille* est une petite croûte de pain. *Croustiller* c'est manger de petites croûtes.

121. On n'appelle pas, *messelier* un paysan qui garde les fruits de la terre, etc.; on l'appelle *un messier*.

122. On ne dit pas, *je déviens, tu déviens, il dévient*; on dit *je deviens, tu deviens, il devient*.

123. On ne dit pas *récréation*, mais *recréation*.

124. On ne dit pas *sécretaire*, mais *secrétaire*. Du reste, Wailly veut qu'on prononce *segret, segrétaire*.

125. On ne dit pas *déviner, un dévin, une dévineresse, un dévis, une dévise*; mais *deviner, un devin, une devineresse, un devis, une devise*.

On dit aussi quelquefois, *un devineur*; mais il est du style familier.

126. On n'appelle pas *pinte*, ni *vendage*, un lieu où l'on vend du vin en détail; on l'appelle *taverne*.

S'il est permis de le nommer *bouchon*, il faut cependant observer que ce mot, pris dans ce sens, signifie proprement le rameau de verdure que l'on met au devant de la taverne ou du cabaret.

La *gargote* est un petit cabaret, où l'on donne à manger à bas prix.

127. On ne doit pas nommer *seille*, un vaisseau propre à porter de l'eau; c'est que l'on appelle *un seau*.

128. On ne doit pas nommer *bagnolet*, une espèce de petit cuvier de bois qui a les bords fort bas; c'est ce que l'on appelle *un baquet*.

129. On n'appelle pas *beurrière*, le vaisseau dans lequel on bat le beurre; c'est ce qu'on appelle *une baratte*.

130. On n'appelle pas *battue*, ni *lait battu*, le lait qui reste dans la baratte après le beurre; on l'appelle *lait de beurre* ou *babeure*. *Boire de la babeure*.

131. On n'appelle pas *baveron*, la petite pièce de toile que les enfans portent par devant; cela se nomme *une bavette*.

132. On ne dit pas, *une écrivisse*, ni *une écrévisse*; mais *une écrevisse*.

133. On n'appelle pas, *nillon*, les noix dont on a exprimé l'huile; on peut appeler cela *du pain de noix*.

134. On ne dit pas, *une bonne orgue*; le mot *orgue* est masculin au singulier, et féminin au pluriel : *Un bon orgue, de bonnes orgues*.

Il en est de même du mot délice : *C'est un grand délice. Il fait toutes ses délices de l'étude*.

135. On ne doit pas dire, *je vous observerai que....* mais, *je vous ferai observer que....*

136. On ne doit pas dire, *je crois de faire ceci*; mais, *je crois que je ferai ceci*.

137. On ne dit pas, *tirer à l'arc, à l'arquebuse*; on dit, *tirer de l'arc, de l'arquebuse*.

S'il est permis de dire, *tirer au vol* pour tirer un oiseau pendant qu'il vole, il vaut cependant mieux dire, *tirer en volant*; c'est du moins la seule expression admise par l'Académie.

138. On ne dit pas, *une guête, des guêtes*, mais *une guètre, des guètres*.

139. On ne dit pas, *la grille du pied*, mais *la cheville du pied*.

140. On n'appelle pas *nilles* les *jointures* des doigts.

141. On n'appelle pas *copète* l'os du genou, on l'appelle *la rotule.*

142. Les mots *hache*, *hacher*, *hachette*, *hachis*, *hachure*, se prononcent en aspirant l'*h*, et avec l'*a* bref.

On ne doit donc pas dire, *donnez-moi l'hache*, *j'ai mangé de l'hachis*, mais *donnez-moi la hache*, *j'ai mangé du hachis.*

143. On ne dit pas, *faire des coulisses*, ni *des colisses dans un pré*, on dit, *faire des fossés*, *de petits fossés*, *des rigoles*, *de petites tranchées.*

144. On ne dit pas *une cheneau*, on dit *un chêneau.*

145. On ne dit pas, *airer une chambre*, mais *aérer une chambre.*

146. On ne dit pas, *ressortir d'un tel tribunal* pour en dépendre, mais *ressortir à un tel tribunal.*

On dit aussi, *il est ressortissant à tel tribunal.*

147. On ne doit pas appeler *jardinage* les herbes et les racines que l'on sert sur nos tables; cela s'appelle *du légume* ou *des légumes.*

148. On ne doit pas dire, *cet huile est bon*, mais *cette huile est bonne.*

149. On ne doit pas dire, *une grande incendie*, mais *un grand incendie.*

150. On ne doit pas appeler, *mouchon* de chandelle, un bout de chandelle.

151. On ne dit pas, *une bonne estomac*, mais *un bon estomac.* D'ailleurs le *C* final ne se prononce pas dans ce mot.

152. On ne doit pas dire *échirer*, *échirure*, mais *déchirer*, *déchirure.*

153. On ne dit pas, *une saule*, arbre, mais *un saule.*

154. On ne doit jamais dire, *un tirant*, pour *un tiroir.* On peut dire *les tirants* d'une bourse, pour les cordons qui servent à l'ouvrir et à la fermer, etc.

155. On ne doit pas dire, *un tirant d'air*; je crois que *courant d'air* vaut beaucoup mieux, mais le mot propre est *vent coulis.*

156. On ne doit pas dire, *bument* pour *fumier*, ni *embumenter un champ* pour *fumer un champ.*

157. On ne dit pas, *le pommeau d'une canne*, mais *la pomme d'une canne.*

On dit *le pommeau d'une épée*, *d'une selle.*

158. On ne dit ni *boucharder*, ni *bouchard*, on dit *barbouiller* et *barbouillé.*

159. On n'appelle pas, *pannosse*, un linge dont on se sert pour torcher, pour essuyer la vaisselle, etc.; on l'appelle *torchon.*

160. On n'appelle pas *penne* la graisse dont la peau de différens animaux se trouve garnie, surtout au ventre; on la nomme *panne.*

Une *penne* est une grosse plume d'un oiseau de proie.

161. On ne doit pas dire, *je me suis pensé*, pour *j'ai pensé.*

162. On ne dit pas, *une caramelle*, mais *un caramel.*

163. On ne dit pas, *un poureau*, mais *un poireau* ou *un porreau.*

164. On ne dit pas, *un bon horloge*, mais *une bonne horloge.*

165. On ne dit pas, *un péril éminent;* on dit, *un péril imminent.*

166. On ne doit pas dire qu'*un tel a débité son sermon;* mais qu'*il a prononcé son sermon.*

On dit cependant, *débiter des nouvelles.*

On dit aussi, qu'*un homme a un beau débit, qu'il a le débit aisé, le débit agréable*, pour dire qu'il parle avec facilité et avec grâce.

Dans le même sens, on ne doit pas dire, *faire un sermon, le faire plusieurs fois;* faire un sermon c'est le composer.

On ne doit pas dire non plus, *prêcher un sermon;* car *prêcher* signifie déjà annoncer la parole de Dieu, instruire le public par des sermons. Aussi *un prêche* est-ce la même chose qu'un sermon.

167. On ne dit pas qu'*on s'est étanché* ou *ennocé* ou *ennoucé*, pour exprimer qu'on s'est embarrassé le passage du gosier en avalant quelque chose; on dit qu'*on s'est engoué.*

168. On ne dit pas, *voilà des beaux hommes, du bon pain, de la bonne viande*, etc.; on dit, *voilà de beaux hommes, de bon pain, de bonne viande*, etc.

169. On n'appelle pas *mouchet* un assemblage de plusieurs filets de laine ou de soie liés ensemble comme par bouquets; cela s'appelle *une houppe.*

Un *plumet* est une plume d'autruche, préparée et mise autour du chapeau.

Le *panache* et non le *pennache*, est un assemblage de plumes dont on ombrage un casque.

L'*aigrette* est un bouquet fait de plusieurs sortes de plumes.

Les mots *floc* et *plumache* ne sont pas français.

170. On ne dit pas, *un apprentif*, *une apprentisse*, on dit, *un apprenti*, *une apprentie*.

171. On ne dit pas, *l'haie*, on dit, *la haie*, en aspirant l'*H*.

172. On n'appelle pas *lissu* l'eau qui a passé sur le linge de la lessive ; on l'appelle *de la lessive*.

173. On n'appelle pas *lusé*, ni *lisé*, l'eau qui coule du fumier ; on l'appelle *eau de fumier*.

174. On ne dit pas qu'*on a pris quelqu'un au chaud du lit* ; mais qu'*on l'a pris au saut du lit* ou *au sortir du lit* ; et l'on fait alors entendre par là qu'il se levait.

Si l'on veut exprimer qu'il n'était pas encore levé, on peut dire qu'*on l'a pris au lit*, ou qu'*on l'a trouvé encore au lit*.

175. On ne dit pas, *avoir une enrouure*, on dit, *avoir un enrouement* ; c'est-à-dire, être enroué.

176. On ne dit pas, *tirer le chapeau* ou *son chapeau à quelqu'un*, on dit, *ôter son chapeau à quelqu'un*.

177. On n'appelle pas *gy* le plâtre, on peut l'appeler *gypse*.

On ne dit, ni *gysser*, ni *gysseur*, ni *gypier* ; on dit, *plâtrer un plafond*, *une cloison*, etc. ; et l'on appelle *plâtrier*, l'ouvrier qui fait le plâtre et le marchand qui le vend.

178. On n'appelle pas *toast* l'action de porter aux convives la santé d'une personne absente ; on l'appelle *un toste*.

179. On ne doit pas dire, *je m'étonne s'il viendra* ; on s'étonne d'une chose qui est, et non d'une chose incertaine.

180. On ne dit pas, *une toupine de beurre*, mais *un pot de beurre*.

On met aussi quelquefois le beurre dans des *tinettes* de bois.

181. On n'appelle pas *séret*, ni *sérassée* le lait caillé dont on a séparé le petit lait, et qui fait masse ; on l'appelle *caillebotte* subst. fém.

182. On ne dit pas, *tergette*, on dit, *targette*.

183. On n'appelle pas, *ancelles*, ni *tavillons*, de petits ais minces et courts dont on couvre des maisons, etc. ; on les appelle des *bardeaux*.

Dans quelques provinces de France, on appelle ces petits ais, *des aisselles*, et de là nous avons fait *ancelles*.

184. Ce que nous appelons *un liteau* est proprement *une latte*.

On nomme *liteau* le lieu où le loup se repose pendant le jour, et *liteaux* au pluriel, des raies bleues qui sont vers les extrémités de quelques serviettes.

185. On n'appelle pas *courtine* un tas de fumier, on l'appelle tout simplement *un fumier*.

Si l'on fait un creux pour le recevoir, ce creux s'appelle *une fosse à fumier*.

Une *courtine* est un rideau de lit, ou une pièce de fortification.

186. On ne dit pas, *un carron*, on dit *une brique*.

187. On ne dit pas *de l'orgeade*, on dit *de l'orgeat*.

188. On n'appelle pas *cafetier* celui qui tient un café; on l'appelle *limonadier*.

189. On n'appelle pas *banque*, ni *banche*, une sorte de table où il y a communément un tiroir fermant à clef, et dont les marchands se servent, soit pour compter leur argent, soit pour le serrer. Ce meuble s'appelle *un comptoir*.

190. On ne dit pas, *il y a deux heures de Lausanne à Morges*, on dit, *il y a deux lieues*.

191. On ne dit pas, *un civier de lièvre*, on dit *un civet*.

192. On ne dit pas, *cette épisode est belle*, on dit, *cet épisode est beau*.

193. On ne dit pas, qu'une poule *glousse* ou *clousse*, on dit qu'elle *closse*.

194. On ne dit pas, *un cocombre*, on dit *un concombre*.

195. On n'appelle pas *galette* la matière la plus grossière de la soie; on l'appelle *bourre de soie*.

On appelle *fleuret* le fil fait de la même matière, ainsi que le ruban formé de ce fil.

Une *galette* est une espèce de gâteau plat.

196. On ne dit pas, *une chevillière*, on dit *un ruban de fil*.

En général, on appelle *ruban*, une espèce de tissu de soie, de fil, de laine, etc., qui est plat et mince, et qui ordinairement n'a pas plus de trois ou quatre doigts de large.

Le *galon* diffère du simple ruban en ce qu'il a plus de corps.

Le *padou* est un ruban moitié fil et moitié soie; il doit son nom à la ville de Padoue.

197. On ne dit pas *blancherie*, on dit *blanchisserie.*

198. *Attache* et *cordon;* quelques exemples feront comprendre l'emploi de ces deux mots. On dit, *l'attache d'un limier, l'attache d'un lévrier, l'attache d'un cheval, mettre un chien à l'attache, mettre un cheval à l'attache.* On dit en échange, *attacher quelque chose avec un cordon, les cordons d'une chemïse, les cordons d'un soulier*, etc.

Dans ce sens, on appelle *cordon*, le ruban qui sert à lier, à attacher ou à pendre quelque chose. Ensorte, que le cordon n'est pas nécessairement rond.

199. On ne dit pas, *réduisez ces hardes*, ni *cachez ces hardes*, quand on veut les faire mettre à leur place, dans un lieu convenable; on dit, *serrez ces hardes.*

On dit aussi, dans ce sens, *resserrer une chose*, pour la remettre dans le lieu d'où on l'avait tirée, et où elle était enfermée. *Resserrez ces papiers dans le cabinet. Resserrez cette vaisselle dans le buffet*, etc.

200. On ne dit pas, *je vais vers la fontaine*, pour dire, *je vais à la fontaine.*

201. On donne différens noms dans le pays, à certains petits filets, souvent douloureux, qui s'enlèvent de la peau autour des ongles; le véritable est celui d'*envie;* c'est-à-dire qu'on les appelle comme ces marques que les enfans apportent quelquefois en naissant.

202. On ne dit pas que du lait *s'est tranché*, on dit qu'il *s'est caillé.*

203. Quand on va prendre un bain, on ne doit pas dire, *allons baigner*, on doit dire, *allons nous baigner.*

204. Chacun sait que le mot *boute-frou* n'est pas français, mais on sait moins généralement que le mot *boute-hors* le soit.

Ces deux expressions désignent également, la facilité de s'exprimer, et elles présentent la même image.

205. On ne dit pas, *cet homme est gringe*, pour faire entendre qu'il est mélancolique, triste, de fâcheuse, de mauvaise humeur; on dit, *cet homme est chagrin.*

206. On ne dit pas, *je vous promets que cela est ainsi*, on dit, *je vous assure*, etc.

Promettre, c'est s'engager à faire, à dire.

207 On ne dit pas, *cette exorde est trop courte*, on dit, *cet exorde est trop court.*

208. *Tempéramment*; on ne doit pas prononcer *tempé-ran-ment*, mais *tempéra-ment*, comme *médicament*.

209. On ne dit pas, *de la salade au rampon*, on dit, *de la salade de mâche*. C'est une espèce de valériane.

210. Dans les expressions, *poids de marc*, *marc d'or*, etc. on ne doit pas prononcer le *C*.

Il en est de même lorsqu'on parle du *marc de raisins*, du *marc de pommes*, etc.

211. On ne dit pas *réprésenter*, on dit *représenter*.

212. On ne dit pas *répentance*, on dit *repentance*.

213. On ne dit pas *réligion*, on dit *religion*.

214. On ne doit pas dire, en jouant, *quelle est la tourne?* on doit dire, *quelle est la retourne? La retourne est de pique; de cœur*, etc.

On dit aussi, *de quelle couleur tourne-t-il?* ou *qu'est-ce qui retourne? Il tourne du pique, il tourne pique, il retourne pique, cœur*, etc.

Dans ce sens, on ne dit pas, *le triomphe*, on dit, *la triomphe. De quoi est la triomphe? Quelle est la triomphe? La triomphe est de cœur. Combien avez-vous de triomphes? La triomphe est de pique, il faut faire à tout, jouez à tout, jouez un atout.*

215. *Faisant*, *je faisais*, on prononce, *fesant*, *je fesais*.

216. On ne dit pas, *le péclet* ou *le piclet* d'une porte, on dit, *le loquet*.

217. On ne dit pas, *tirer à la cibe*, on dit, *tirer au blanc*. Le mot *cibe* n'est pas français.

218. On ne dit pas, *ce tems-là nous promet du gel*, on dit, *nous promet de la gelée*.

Le mot *dégel* est français, mais le mot *gel* ne l'est pas.

On dit, *de la gelée blanche*, plutôt que, *de la blanche gelée*.

219. Quelques personnes prétendent qu'on doit dire, *l'heure a frappé*, d'autres, *l'heure a sonné*; ces deux expressions sont reçues. On dit, *l'heure a frappé, il a sonné midi, il est deux heures sonnées, l'heure vient de sonner, l'horloge a sonné deux heures*.

220. On ne doit pas dire, *il n'y a rien long-tems que...* pour dire, *il y a fort peu de tems que...*

Cependant on peut dire, *il n'y a rien que nous l'avons vu, il n'y a rien qu'il était ici*.

On dit aussi, *en moins de rien j'aurai fait cela*.

221. On ne dit pas, *un chauffe-pieds*, on dit, *une chaufferette*.

Quelquefois on appelle mal à propos *chaufferette*, *un réchaud*.

222. On ne dit pas, *un chauffe-lit*, on dit, *une bassinoire*.

On dit, *bassiner un lit*, c'est-à-dire le chauffer avec la bassinoire.

On peut chauffer un lit avec le meuble qu'on appelle *moine*; cette expression est bonne.

223. On ne dit pas, *une chimagrée*, *des chimagrées*; on dit, *une simagrée*, *des simagrées*.

224. On ne doit pas dire, *je veux tomber malade*, pour dire, *je vais tomber malade*, *je le prévois*, *je le crains*.

225. On ne dit pas, *une coitre* ou *une couettre*; on dit, *une coite* ou *une couette*; mais il vaut mieux dire, *un lit de plumes*.

On dit aussi, *une paillasse*, et non *un garde-paille*.

226. On ne dit pas, *un poire*, *un souris*, *une serpent*; on dit, *une poire*, *une souris*, *un serpent*.

Je crois que cette observation sera inutile au plus grand nombre de mes lecteurs; mais elle ne m'a pas paru tout-à-fait superflue. Il en est de même de quelques autres articles de ce recueil.

227. On ne dit, ni *digession*, ni *digection*, on dit *digestion*, en prononçant la dernière syllabe comme celle de *bastion*.

228. On ne dit pas, *il ci viendra demain*, encore moins, *il s'y viendra demain*; on dit, *il viendra demain*, ou *il viendra ici demain*.

229. On ne dit pas, *donnez me la*, *donnez me le*, on dit, *donnez-la moi*, *donnez-le moi*.

230. On ne dit pas, *les carosses suspendus trop haut sont sujets à renverser*, *nous avons renversé dans tel endroit*; on dit, *sont sujets à verser*, *nous avons versé*.

On dit aussi, *un tel a versé sa voiture*, *il nous a versés deux fois*.

231. On ne dit pas, *cet homme est patet*, *c'est un patet*, *il ne fait que pateter*; on dit, *cet homme est lent*, *c'est un lambin*, *il ne fait que lambiner*.

Si l'on attache au mot *patet* une idée de minutie et d'irrésolution, on dira, *cet homme est minutieux*, *irrésolu*, *il ne fait que lanterner*, *que barguigner*.

232. On ne dit pas, *pichogner*, pour manger négligemment, sans appétit, et en ne prenant que de très-petits morceaux; on dit *pignocher*.

233. On ne dit pas, *une bonne appétit*, on dit, *un bon appétit.*

234. On ne dit pas, *une fourre d'oreiller, de traversin;* on dit, *une taie d'oreiller*, de *traversin.* Fourre n'est pas français.

On peut remarquer que *traversin* et *chevet* sont synonymes; cependant le premier de ces mots ne pourrait pas remplacer l'autre dans certaines phrases, comme celles-ci: *entretenir quelqu'un au chevet de son lit; c'est mon épée de chevet.*

Le mot *chevet* a aussi d'autres acceptions.

235. On ne dit pas, *un coissin*, on dit, *un coussin.*

236. On ne dit pas, *aventez ce livre, ces papiers de dessus cette tablette;* on dit, *aveignez ce livre, ces papiers.* Ce verbe fait à l'infinitif *aveindre.* Il est familier.

237. On ne dit pas, *cette affaire est croustilleuse*, pour dire qu'elle offre des difficultés, des embarras, qu'*elle est épineuse.*

Ce qui est *croustilleux* est plaisant, drôle. *Voilà qui est croustilleux. Cet homme est croustilleux.*

238. On ne dit pas, *aller au rencontre de quelqu'un;* on dit, *aller à la rencontre.*

239. On ne peut pas dire que *la vaisselle dépose dans un buffet*, parce que le verbe déposer est toujours actif. On pourrait dire que *la vaisselle est déposée*, mais cela signifierait un dépôt confié. Dans le sens actuel il faut une autre expression.

240. On ne dit pas, *se rappeler d'une chose*, on dit, *se rappeler une chose.*

En échange, on dit, *se souvenir d'une chose.*

241. On n'appelle pas *encoche*, une entaille, une entaillure faite en un corps solide; on l'appelle *une coche. La coche d'une arbalète, d'une flèche. Faire une coche à un bâton. Il y a tant de coches sur cette taille.*

Encocher signifie, mettre la corde d'un arc dans la coche d'une flèche. Et l'on dit qu'*une flèche est encochée*, quand elle a la corde dans la coche.

242. On ne dit pas, *une vergette*, on dit, *des vergettes*, subst. fém. pluriel. *Voilà de bonnes vergettes.*

243. On ne dit pas, *épouffer de rire*, on dit, *pouffer de rire. Épouffer* ou *s'épouffer* signifie s'enfuir secrétement, se dérober, disparaître. *On le poursuivait, il s'est épouffé dans la foule.*

244. Le bois que nous appelons *foyard*, est proprement du *hêtre*.

Cependant, les Auteurs d'histoire naturelle l'appellent aussi *fau* ou *fayard*.

245. Le fruit du fayard que nous appelons de la *fouine*, s'appelle de la *faîne*. Bomare le nomme aussi *fouesne*.

246. On ne dit pas, *cet étoffe est fort*, mais *cette étoffe est forte*.

247. Ce que nous appelons absolument *des racines* ou quelquefois *des racines jaunes*, s'appelle proprement *des carottes*.

248. On n'appelle pas *écritoire* un petit vase dans lequel on met de l'encre; on l'appelle *un encrier*.

Une écritoire c'est ce qui contient ou renferme les choses nécessaires pour écrire, encre, papier, plume, canif, etc.; c'est ce que nous appelons improprement *un secrétaire*. La partie de l'écritoire dans laquelle on met de l'encre s'appelle alors *le cornet*.

On n'appelle pas non plus *sablier* la petite boîte d'argent, de cuivre, etc., percée de plusieurs petits trous par le dessus, et qu'on emplit de poudre pour mettre sur l'écriture fraîche; on l'appelle *un poudrier*.

Un sablier ou *un sable* est une espèce d'horloge de verre, qui mesure le tems par le sable qu'on y renferme; c'est que nous nommons improprement *un clepsydre*. *La clepsydre* et non *le clepsydre*, était une horloge d'eau en usage chez les anciens.

249. On ne dit pas, *des grus*, *de la soupe aux grus*; on dit, pour l'un et l'autre, *du gruau*. *Le gruau est fort rafraichissant*. *Le gruau engraisse*.

250. On ne dit pas, *des meures*, *des meurons*, *des meuriers*; on dit, *des mûres*, *des mûres sauvages*, *des mûriers*.

251. On ne dit pas, *ce fruit est meur*, *cette poire est meure*; on dit, *ce fruit est mûr*, *cette poire est mûre*.

252. On ne dit pas, *dernier la maison*; on dit, *derrière la maison*.

253. On ne dit pas, *un confisseur*; on dit, *un confiseur*, l'*S* se prononçant comme un *Z*, à cause des deux voyelles.

Du reste, les marchands que nous nommons ainsi, sont plutôt des *confituriers*. Le confiseur possède le talent de faire des confitures et souvent n'en vend point; le confiturier les fait et les vend. Le confiseur n'est pas toujours confiturier; le confiturier doit être confiseur.

54. On ne dit pas, *détacher un habit*, pour dire, *en ôter les taches*. Mais si un habit est taché de graisse, on le fait *dégraisser*.

55. On doit dire, en général, *de la glaise*, *de la terre glaise* ou *de l'argile*, plutôt que *de la terre grasse*.

La *terre grasse* est une argile dont on se sert pour dégraisser les habits et pour en ôter les taches.

56. On ne dit pas, *de la raisinée*; on dit *du raisiné*. Du reste, *le raisiné*, proprement dit, n'est pas tout-à-fait notre raisinée : c'est une confiture liquide faite de raisin doux, et ordinairement avec du miel au lieu de sucre.

Le poiré est une sorte de boisson faite de poires.

Le pommé ou *le cidre* est un boisson faite de jus de pommes pressurées.

57. Quoique notre expression, *donnez voir*, *apportez voir*, etc. ne soit peut-être pas usitée en France, je crois qu'elle peut être tolérée, comme l'équivalent de celle-ci : *donnez un peu*, *apportez un peu*, etc. On trouve dans le Dictionnaire de l'Académie cette phrase : *Donnez-moi un peu la pincette*.

58. Les tems du verbe *jeter* s'écrivent les uns avec un seul *t*, les autres avec deux. On écrit et on prononce, *jeter*, *je jette*, *j'ai jeté*, *je jetterai*, *jetant*, etc. Il en est de même des verbes *projeter*, *interjeter*, etc. (Voyez le n° 3.)

59. On ne dit pas, *j'ai l'estomac gonfle*, *cet homme est trempe de sueur*; on dit, *gonflé*, *trempé*. (Voyez le n° 48.)

60. Nous n'employons pas toujours à propos les mots *escalier* et *degré*.

L'*escalier* c'est toute la partie du bâtiment qui sert à monter et descendre.

Le mot *degré* peut s'appliquer, tantôt à l'escalier même, tantôt à une seule *marche* de l'escalier. Dans ce sens on dit, *monter les degrés*, *descendre les degrés*, etc.

La *rampe* est la partie de l'escalier qui va d'un palier à un autre.

Une montée est un petit escalier d'une petite maison. *Montée étroite*. *Montée roide*. *Monter la montée*. *Descendre la montée*. Ce mot peut désigner aussi une des marches. *Il y a là une montée rompue*. *Il descend les montées trois à trois*, *quatre à quatre*. Il est populaire.

261. Bien des gens prétendent qu'on ne doit pas dire, *monter en haut*, *descendre en bas*; ces expressions sont cependant autorisées par l'Académie. (Voyez les mots *Haut* et *Bas* dans le Dictionnaire.) C'est une espèce de pléonasme, qui donne plus de force au discours, et qui marque mieux la direction de celui qui monte ou qui descend.

262. On ne dit pas, *une pierre qui tomba, pensa de le tuer*; on dit, *pensa le tuer.*

263. On ne dit pas, *tel que soit l'engagement que vous avez, telle que soit votre intention*; on dit, *quel que soit l'engagement, quelle que soit votre intention.*

264. On écrit communément, *un pacha à trois queues, le capitan-pacha*, etc. L'Académie écrit *Bacha*; mais elle indique que les Turcs prononcent *Pacha* et les Italiens *Bassa.*

265. On ne dit pas, *auparavant son arrivée je ferai, auparavant d'aller j'ecrirai, auparavant qu'il vienne il faudra*, etc.; on dit, *avant son arrivée, avant d'aller, avant qu'il vienne*, etc.

266. On n'appelle pas *tractation*, la manière de traiter un sujet en écrivant.

267. On ne dit pas, *un écové*; on dit, *un écouvillon.*

On dit aussi, *écouvillonner le four, le four est écouvilloné.*

268. On ne dit pas, *griller du café*; on dit, *rôtir du café.*

Griller c'est rôtir sur le gril. *Griller des saucisses, des cuisses de poularde, des côtelettes.*

Du reste, l'*ô* est long dans les mots *rôti, rôtie, rôtir*, etc., dans lesquels nous le faisons mal à propos bref.

269. On ne dit pas qu'on fait des tuiles à la *tuilière*, mais à la *tuilerie.*

270. On ne doit pas appeler *écorces-noires* des *scorsonères.*

271. On ne doit pas dire, *ce tantôt*, pour *ce soir*, ou *cette après-midi.* On peut dire *tantôt. Je l'ai vu ce matin et je le reverrai encore tantôt*; ce qui proprement signifie *dans peu de tems.*

272. On ne dit pas, *cela est bien tentatif, l'occasion est bien tentative*; on dit, *cela est bien tentant, l'occasion est bien tentante.*

273. On ne dit pas, *camber un ruisseau*; on dit, *enjamber un ruisseau, il a enjambé par dessus.*

74. On ne dit pas, *gauler une robe;* on dit, *crotter une robe.*

On *gaule* un arbre, c'est-à-dire qu'on le bat avec une gaule pour en faire tomber le fruit. *Gauler un pommier, un poirier.*

On dit aussi, dans le même sens, *gauler des noix, des châtaignes.*

75. On ne dit pas d'une personne qui reste confuse et interdite, ou qui a été frustrée de son espérance, qu'*elle est demeurée capote;* on dit qu'*elle est demeurée capot;* comme on dit qu'une personne est *capot* au piquet, quand elle ne fait aucune levée.

76. On ne dit pas, *gratigner;* on dit, *égratigner.*

77. On ne dit pas, *une brassière;* on dit, *des brassières,* subst. fém. pluriel.

78. On ne dit pas, *un déjeûner-dînatoire,* ni *un goûter-soupatoire;* on dit, *un déjeûner-dîner,* et *un goûter-souper.*

79. On ne dit pas, *ce mari et cette femme se sont divorcés,* ni *divorciés;* on dit, *ce mari et cette femme ont fait divorce.*

80. On ne dit pas, *les dixmes et les censes;* on dit, *les dixmes et les cens,* ou *la dixme et le cens.*

Une cense est, dans quelques provinces, une métairie, une ferme.

On appelle *une censière,* celle qui tient une cense à ferme. Ainsi ce mot n'a point la signification que nous lui donnons.

81. On ne dit pas, *une coupille* de montre, etc.; on dit, *une goupille.*

82. On ne dit pas, *cet homme est un zéro en chiffre;* on dit, *cet homme est un O en chiffre,* ou *cet homme est un zéro, un vrai zéro.*

83. On ne dit pas, *huitante;* on dirait plutôt *octante;* mais ce mot est vieux; l'usage est de dire, *quatre-vingt.*

Il vaut aussi mieux dire, *soixante-dix* et *quatre-vingt-dix,* que *septante* et *nonante.*

84. On ne doit pas prononcer, *du bouli, de la boulie;* on doit dire, *du bouilli, de la bouillie,* en mouillant la double *LL.*

85. On ne doit pas prononcer l'*L* dans *fusil à vent,* pas plus que dans *fusil à deux coups.*

Du reste, il vaut peut-être mieux dire, *arquebuse à vent*, parce que cette machine ne contient point de pièce qui fasse l'office d'un briquet ou fusil.

286. On ne dit pas, *un carreau de jardin*; on dit, *un carré de jardin.*

287. On n'appelle pas, *râtelet de mouton*, la pièce du quartier de devant d'un mouton, lorsque le collet et l'épaule en sont dehors; c'est ce qu'on appelle, *un carré de mouton*, ou *un haut côté.*

288. On n'appelle pas, *souscarre*, cette petite pièce de toile qu'on met à la manche d'une chemise à l'endroit de l'aisselle; on l'appelle, *un gousset.*

On appelle aussi *gousset* le creux de l'aisselle, le bourson qu'on met en dedans de la ceinture de la culotte, et une espèce de petite console de menuiserie servant à soutenir des tablettes.

289. On ne dit pas, *une tourtelette*; on dit, *une tartelette.*

Les pièces de pâtisserie que nous appelons ordinairement des *gâteaux* et des *tourtes*, sont plutôt des *tartes.* La tarte n'est point couverte par dessus, ou son couvercle est découpé ou composé de bandes de pâte. Il paraît que la tourte a plus de relief et qu'elle est couverte; elle se rapproche davantage du *pâté.* Le gâteau est fait ordinairement avec de la farine, du beurre et des œufs.

Du reste, on ne dit pas, *tourte aux pigeonnaux, à la moelle, aux épinards, aux confitures*; on dit, *tourte de pigeonnaux, de moelle, d'épinards, de confitures.*

On dit cependant, *tarte à la crême.*

290. On n'appelle pas, *une riseule*, une sorte de menue pâtisserie qui est faite de viande hâchée, enveloppée dans de la pâte et frite; on l'appelle *une rissole.*

On dit aussi, *rissoler*, cuire, rôtir de manière que ce que l'on rôtit, prenne une couleur rousse et appétissante. *Le feu a bien rissolé ce cochon de lait. Il l'a trop rissolé. Cette viande commence à se rissoler.*

On dit d'un homme fort hâlé, et dont le soleil a brûlé la peau du visage, qu'*il a le visage rissolé.*

291. On ne dit pas qu'un oiseau donne *la béchée* à ses petits ; on dit qu'il donne *la becquée.*

292. On ne dit pas, *c'est un gros bétard ;* on dit, *c'est un gros béta.*

293. On ne dit pas, *une poire beurrée grise, beurrée rouge,* etc. ; on dit, *une poire beurré gris, beurré rouge,* etc.

294. On n'appelle pas *épargne,* un instrument qu'on met dans le chandelier pour brûler une chandelle jusqu'au bout ; on l'appelle *un binet.* — *Faire binet,* c'est mettre un bout de chandelle ou de bougie sur le binet.

295. On n'appelle pas *blette,* une plante à fleurs hermaphrodites, dont on sert les feuilles accommodées sur nos tables ; on l'appelle *bette* ou *poirée.*

La *blette* est une autre plante, qui a des fleurs mâles et femelles séparées, sur le même pied.

296. On n'appelle pas *carotte rouge,* une plante qui est une variété de la précédente, et dont nous mangeons la racine en salade ; on l'appelle *betterave* ou *poirée rouge. Salade de betterave.*

La carotte est une plante d'un autre genre, et dont la racine, que l'on mange aussi en salade ou accommodée, est jaune ou rougeâtre ; c'est ce que nous appelons ordinairement dans le pays, *des racines.* (Voyez n°. 247.)

297. On ne dit pas d'un homme qui a les jambes tortues, qu'il est *cagneux* ou *bancal.* Le premier de ces mots est français et s'applique à celui qui a les genoux et les jambes tournés en dedans. *Un homme cagneux, une femme cagneuse.* On dit aussi, *il a les jambes cagneuses, il a les pieds cagneux.* Le second n'est français qu'au féminin, mais c'est un terme populaire et de dénigrement ; il se dit d'une femme qui a les jambes tortues : *c'est une bancalle ;* tout comme on dit d'un homme qui est dans le même cas, *c'est un bancroche.*

Quand ce défaut de conformation, chez un homme ou chez une femme, s'étend à d'autres parties, à l'occasion d'une maladie qui consiste principalement dans la courbure de l'épine du dos, et de la plupart des os longs, dans des nœuds qui se forment aux articulations, et dans le rétrécissement de la poitrine, on dit qu'ils sont *rachitiques ;* et la maladie elle-même s'appelle *le*

rachitis. On dit aussi des enfans qui en sont attaqués, qu'*ils sont noués.*

Le blé est sujet à une maladie qui rend ses tiges tortues et nouées, et l'on dit alors par extension, qu'*il est rachitique.* La maladie elle-même s'appelle, *le rachitisme du blé.*

298. On ne dit pas, *un clédar*; on dit, *une barrière.*

299. On ne dit pas, *un gauffre*, ni *un brisselet*, on dit, *une gauffre.*

300. On ne dit pas, *banderet*; on dit, *banneret.*

301. On n'appelle pas *semens*, les grains que l'on sème; on les appelle *de la semence. Blé de semence. Combien faudra-t-il de semence pour semer cette pièce de terre? Un boisseau de semence.*

302. On n'appelle pas *record*, l'herbe qui revient dans les prés après qu'ils ont été fauchés; on l'appelle *regain.*

303. Un marchand ne doit pas dire, qu'on trouvera chez lui telle ou telle marchandise *à la continue*; pour dire qu'il en sera *continuellement* ou *continuement* pourvu.

A la continue est une expression *française*, mais elle signifie, à la longue, à force de continuer. *Il travaille d'abord avec ardeur, mais à la continue il se ralentit: à la continue il se lasse.*

304. Le mot *battologie*, qui est français, et qui signifie la répétition inutile d'une même chose, me détermine à citer une expression analogue, employée quelquefois dans le langage très-familier du pays, mais qui n'est point française; c'est celle de *batollier*, ou *batouiller. Elle ne fait que batollier, c'est une franche batollie.*

305. Ceci me rappelle un autre terme familier du pays, c'est celui de *virevoute*; nous le substituons au mot français *virevousse*, qui se dit figurément et familièrement par corruption de virevolte. *Cet homme fait bien des virevousses.*

Virevolte subst. fém. tour et retour faits avec vîtesse. *Il a fait faire cent virevoltes à son cheval.*

306. On n'appelle pas *serment*, le bois que pousse le cep de vigne; on l'appelle *sarment.*

307. Un homme fatigué ne doit pas dire, *je suis lasse*; mais *je suis las.*

308. On ne doit pas dire, *je crains la transpiration*, ou *les transpirations*, pour dire, *je crains les courants d'air* ou *les vents coulis.* (Voyez n°. 155.)

La *transpiration* est la sortie des humeurs par les pores de la peau.

309. On ne dit pas, *de l'empois blanche*; mais *de l'empois blanc.* (Voyez n°. 85.)

310. On ne dit pas, *ces haricots sont bonnes*; mais *ces haricots sont bons.* Du reste l'*H* s'aspire.

311. On ne dit pas, *mietter du pain, du sucre*; on dit, *émietter* ou *émier.*

312. On ne dit pas, *la ville et ses alentours*, pour *la ville et ses environs.* On dirait plutôt *ses entours. Il s'est assuré des entours de la place.*

Mais on dit, *tourner à l'entour*, *les échos d'alentour*, *les bois d'alentour.*

313. On ne dit pas, *eccætera* ni *eccætra*; mais *et cætera*, en prononçant le *T* du premier mot.

314. On ne dit pas, *la repourvue d'une vacance*; on *pourvoit à* une place vacante, on *en pourvoit* quelqu'un, mais on ne pourvoit pas la vacance. D'ailleurs le mot repourvue n'est pas français.

315. On ne dit pas, *manger des bignets* ni *des beugnets*, mais *des beignets. Beignet de pommes. Faire des beignets.*

316. On n'appelle pas *rebrandons* ou *rebrondons*, la nouvelle pousse du chou; on peut appeler cela, *des rejets de chou.*

317. On ne dit pas, *de fréquentes érésipèles*; on dit, *de fréquens érysipèles. Erysipèle dartreux*, *érysipèle flegmoneux.*

318. Lorsqu'une personne demeure capot, on ne dit pas qu'elle est *capotisée*: *Capotiser* n'est pas français. (Voyez n°. 275.)

319. On ne dit pas, *il est de delà*, pour dire, il est dans l'autre chambre.

Si l'on disait que quelqu'un *est de delà les monts*, cela signifierait, qu'il est d'un pays situé *delà les monts*, *au delà des monts.*

320. On ne dit pas, *donner un tour de promenade*, *donner un tour en ville*; on dit *faire un tour de promenade*, *faire un tour en ville. Il fit deux tours par la chambre. Faire un tour dans le jardin*, *un tour de jardin*, *deux tours d'allée. Faites un tour jusque-là. Vous faites bien des tours.*

321. On ne doit pas dire, *une écouvre*, pour *un écrou de pressoir.*

322. On ne doit pas appeler *pilon*, le vase dans lequel on pile certaines choses; ce vase s'appelle *mortier.* Le *pilon* est l'instrument dont on se sert pour piler dans le mortier. *Un mortier de fonte. Un mortier de marbre. Le pilon d'un mortier.*

323. On ne doit pas dire, *cette chambre ici*, pour *cette chambre-ci.*

324. On ne dit pas, *pour quelle raison que ce soit*; mais *pour quelque raison que ce soit.*

325. On n'appelle pas *bombarde*, un petit instrument de fer, qui a une languette au milieu, et dont on tire du son en le mettant entre les dents, et en le touchant avec le bout du doigt; on l'appelle *trompe*, subst. fém. ou *trompe à laquais.*

326. On ne doit pas dire, *une demi-batz* ou *une demi-bache*; mais *un demi-batz* ou *un demi-bache*; parce que le mot *batz* ou *bache* n'est pas féminin.

327. On ne doit pas dire, *la nuit est si noire qu'on ne voit pas une goutte*; mais, *la nuit est si noire qu'on ne voit goutte.*

328. On ne dit pas, *le bon encre*; mais, *la bonne encre.*

329. On ne dit pas, *brisoler des châtaignes*; mais *rôtir des châtaignes.*

Ce mot de *brisoler* viendrait-il de *rissoler*? (Voyez le n°. 290); ou de *brasiller*, faire griller un peu de tems sur la braise? *Faire brasiller des pêches. Des pêches brasillées.*

330. On n'appelle pas *charnier* ni *carnier*, le sac où l'on met le gibier qu'on a tué à la chasse; on l'appelle *une carnassière.*

Un charnier est un lieu où l'on met les os des morts, ou une espèce de galerie autour d'une église.

331. On ne doit pas appeler, *carre de pluie*, une pluie subite et abondante; c'est ce qu'on appelle *une averse. Nous essuyâmes une averse.*

On dit *la carre d'un chapeau, d'un habit, d'un soulier, d'une personne.* Voyez ces mots et celui de *carrure* dans le Dictionnaire de l'Acad.

332. On ne dit pas, *bailler aux corneilles*; on dit, *bayer aux corneilles.*

333. On ne dit plus *bienveuillant*, *bienveuillance*; on dit *bienveillant*, *bienveillance.*

334. On ne dit pas d'un homme qui est louche, qui a un œil ou les deux yeux tournés en dedans, qu'*il est bicle*; on dit qu'*il est bigle. Un homme bigle. Une femme bigle.*

On dit aussi *bigler. Il bigle. Il s'accoutume à bigler.*

335. Quelques personnes croient qu'il ne faut pas appeler *bise* le vent du nord ; ce mot est français. *Vent de bise. Il fait une bise tranchante, une bise qui coupe. Lieu exposé à la bise.*

336. On n'appelle pas *mille canton*, du fretin, du menu poisson ; on l'appelle, *de la blanchaille.*

337. On n'appelle pas *raisson*, ce qui tombe du bois quand on le scie ; on l'appelle *sciure. De la sciure de buis.*

338. On ne dit pas, *récurer de la vaisselle, une chambre*, etc. ; on dit, *écurer.*

On n'appelle pas non plus, *récureuse*, celle qui écure ; on l'appelle *écureuse.*

339. On ne dit pas, *de la baudruche*, pour une pellicule de boyau de bœuf, dont les batteurs d'or se servent ; on dit, *du baudruche.*

La bodruche, avec un *O*, est une sorte de parchemin très-fin, fait de boyau de bœuf.

340. On ne dit pas, en terme de chasse, *hoper*, pour appeler son compagnon ; mais *houper.*

341. On ne dit pas, *foussoyer* ; on dit, *fossoyer.* Ce terme est employé par l'abbé Rosier, dans le sens de, fouir la terre. Cependant l'Académie dit que *fossoyer*, c'est fermer avec des fossés. *Pré fossoyé. Maison fossoyée.*

Le mot *foussoir* ou *fossier* n'est pas français.

L'instrument que nous nommons ainsi, est *une houe*, soit qu'il n'ait qu'un fer entier plat et plus ou moins large, soit qu'il ait un fer composé de deux branches ou dents d'une certaine longueur. Dans ce dernier cas, on dit, *houe à deux branches*, ou *hoyau. Houer*, c'est labourer avec la houe. *Il faut houer cette terre, ce jardin. Ce vigneron ne fait que houer toute la journée.*

342. On ne dit pas *sercler*, pour arracher les méchantes herbes ; on dit *sarcler.* On appelle *sarcleur* celui qui

sarcle, *sarclures* les herbes que l'on a arrachées en sarclant, et *sarcloir* un instrument propre à sarcler.

Ce que nous nommons mal à propos *sercloret*, s'appelle *une binette* ou *une serfouette* ou *une petite houe.*

343. On n'appelle pas *bordon*, une espèce de grosse abeille; on l'appelle *bourdon.*

On appelle aussi *bourdon*, le bâton des pélerins; et non *bordon*, ni *dordon.*

344. On n'appelle pas *bourreaude* une femme cruelle. La femme du Bourreau s'appelle *Bourrelle*; et l'on dit figurément et populairement, d'une mère qui traite ses enfans avec une dureté excessive, que *c'est une véritable bourrelle.*

345. On n'appelle pas *patin*, ni *pied*, le linge dont on enveloppe un enfant, sous son lange; on l'appelle *braie. Attacher une braie à un enfant. Lui changer de braie.*

Le mot *drapeaux*, au pluriel, se dit de ce qui sert à emmailloter un enfant. *Sécher les drapeaux d'un enfant.*

On appelle aussi *drapeau*, un haillon, un vieux morceau de linge ou d'étoffe. *Le papier se fait avec de vieux drapeaux de linge. Ramasser des drapeaux.* (Voyez n°. 76.)

346. On ne dit pas, *branter un tonneau, branter du vin*, etc.; on dit *soufrer un tonneau, soufrer du vin*, etc.

On ne dit pas, non plus, *du bran*, pour *du papier soufré*, ou *de la toile soufrée.* On appelle *bran*, la matière fécale, et *bran de son*, la plus grosse partie du son, etc.

347. On n'appelle pas, *brantevin*, l'eau de vie; mais *brandevin.*

348. On ne dit pas, *branquer un canon, une lunette*, etc.; on dit, *braquer.*

349. On n'appelle pas, *bassine*, une espèce de bassin où l'on met de la braise pour échauffer une chambre; on l'appelle *brasier. Un brasier d'argent, de cuivre, de fonte.*

350. On ne dit pas d'une personne qui a perdu quelqu'une des dents de devant, qu'elle est *berche*; on dit qu'elle est *brèche-dent. Cet homme est brèche-dent. Cette femme est brèche-dent.*

Une berche est une petite pièce de canon de fonte verte. C'est un terme de Marine.

351. On ne dit pas d'une personne qui fait les choses sans exactitude et sans réflexion, qu'elle est *une breloque*, ou *une bredouille*. *Une breloque* est une curiosité de peu de valeur. *Bredouille* est un terme du trictrac. Mais on dit figurément et familièrement, *sortir bredouille d'un lieu, d'une assemblée*, pour dire, en sortir sans avoir pu rien faire de ce que l'on s'était proposé.

Bredouiller, c'est parler d'une manière mal articulée et peu distincte; et l'on appelle *bredouilleur, euse*, celui ou celle qui bredouille. *On n'entend point ce qu'il dit, c'est un bredouilleur.*

352. On ne dit pas *broussailler*, pour courir à cheval ou à pied au travers des bois les plus épais et les plus forts; on dit *brosser*. *Brosser dans les forêts, dans les bois.*

353. On ne dit pas, *le brouillard* d'une lettre; on dit, *le brouillon*. *Voilà mon brouillon. Je n'en ai fait qu'un brouillon.*

354. On ne dit pas, *il sent ici le brûlon*; on dit *il sent ici le brûlé. Cette bouillie sent le brûlé, a un goût de brûlé.*

355. Notre patois, *faire la buie*, pour faire la lessive, est presque français, car on dit *la buée*; mais ce mot est vieux.

On appelle *une buanderie*, un lieu où sont un fourneau et des cuviers pour faire la lessive. C'est ce que nous nommons, *une chambre à lessive.*

356. On ne dit pas, *une busque*; on dit, *un busc. Mettre un busc. Porter un busc.*

357. On n'appelle pas *cadeau* un don, un présent, du moins l'Académie ne prend pas ce mot dans ce sens: Un cadeau est un repas, une fête que l'on donne, principalement à des Dames. *Donner un grand cadeau.* On dit figurément et familièrement dans le même sens: *je m'en fais un grand cadeau*, pour dire, je m'en promets un grand plaisir. Un cadeau est aussi un trait de plume grand et hardi, qui se fait sans lever la main, et qui marque quelque figure. *Faire des cadeaux.*

358. On n'appelle pas *cagnard* une espèce de petite alcove. *Cagnard* est adjectif et substantif et signifie, dans le langage familier, fainéant, paresseux. *Il mène une vie cagnarde. C'est un cagnard.*

On dit aussi, dans le même sens, *cagnarder* et *cagnardise. Cet homme ne fait plus que cagnarder.*

359. On n'appelle pas *calamande* ou *calamandre*, une étoffe de laine lustrée d'un côté; on l'appelle *calmande.*

360. On ne dit pas, *une pomme calvine*; on dit, *une pomme de calville. Un calville rouge. Un calville blanc. Voilà de beau calville.*

361. On ne dit pas *camamille*; on dit *camomille.*

362. On ne dit pas, *une secoupe*; on dit *une soucoupe.*

363. Nous avons observé au n°. 286, qu'on disait *un carré de jardin*; on dit aussi *une planche. Une planche de tulipes, d'anemones. Une planche de pourpier, de chicorée.*

364. On ne dit pas *cochemar*, on dit *cauchemar.*

365. On n'appelle pas *caville*, une méprise, une erreur où l'on tombe par ignorance, par inadvertance; on l'appelle *bévue. Il a fait une infinité de bévues dans son livre. Il n'entend rien aux affaires de finance, il il y fait à toute heure des bévues.*

366. On ne dit pas, *un costic* ou *un caustic* ou *un caustique*, pour une ouverture faite dans la chair, etc.; on dit *un cautère. Se faire un cautère au bras. Panser un cautère. Laisser fermer un cautère.*

On dit d'une matière qui est brûlante, corrosive, qui a la propriété d'entamer la peau, etc., qu'elle est *caustique. Remède caustique. Herbe caustique.*

On appelle aussi substantivement, *le caustique lunaire*, la pierre infernale.

Enfin, on appelle aussi *cautère*, la matière caustique, ou le caustique, avec lequel on fait à la peau l'ouverture dont nous avons parlé. *Appliquer un cautère.*

367. On ne dit pas qu'une personne a *les yeux cassés*; on dit qu'elle les a *battus*, ou *cernés.*

368. On ne dit pas *enchapler* ou *enchapeler une faux*; on dit *rebattre une faux.*

Enchapeler n'est pas français, mais *chapeler* l'est; on dit *chapeler du pain*, c'est-à-dire, ôter le dessus de la croûte du pain. Et ce que l'on a ainsi ôté s'appelle *chapelure. Mettre de la chapelure, des chapelures de pain dans une sausse pour l'épaissir.*

369. On n'appelle pas *droit de focage* ou *d'affouage*, le droit de couper dans une forêt une certaine quantité de bois pour se chauffer; on l'appelle *droit de chauffage.*

Le *droit de fouage*, est une sorte de droit et de redevance qui se paye en certaines Provinces par chaque feu ou maison.

370. On ne dit pas, *un chenevier* ; on dit *une chenevière. La terre est trop séche pour y faire une chenevière. Epouvantail à chenevière.*

371. On ne dit pas, *du chenevard*, pour de la graine de chanvre ; on dit *du chenevis. Les oiseaux vivent de chenevis. Mettre du chenevis dans l'auget.*

372. On ne dit pas, *jouer à clicli=mouchette ;* on dit *jouer à cligne=musette, à la cligne=musette.*

373. On ne dit pas, *cligner les yeux*, pour remuer et baisser les paupières fréquemment, coup sur coup ; on dit *clignoter. Il ne fait que clignoter. Clignoter des yeux. Il est sujet à un clignotement d'yeux continuel.*

Cligner les yeux, cligner l'œil, c'est fermer l'œil, fermer les yeux à demi. *Tenir les yeux clignés. Il est sujet à un clignement d'yeux.*

Ciller les yeux, c'est les fermer et les rouvrir dans le moment. *Ciller les yeux. Ciller les paupières.* On dit aussi *cillement.*

Un clin d'œil, est un prompt mouvement de la paupière, qu'on baisse et qu'on relève au même instant. *Se faire obéir par un clin d'œil. Cela sera fait en un clin d'œil.*

374. On ne dit pas que les grenouilles *croassent ;* on dit qu'elles *coassent.* On dit aussi, *le coassement des grenouilles.*

Mais en échange on dit, *les corbeaux croassent*, et *le croassement des corbeaux.* Ce mot s'emploie aussi au figuré : *C'est un méchant Poëte qui ne fait que croasser.*

375. On n'appelle pas *castagnette*, ni *traclette*, ni *taquenette*, une sorte d'instrument fait de deux os, ou de deux morceaux de bois qu'on se met entre les doigts et dont on tire quelque son mesuré, en les battant l'un contre l'autre ; on l'appelle *cliquette. Jouer des cliquettes. Une cliquette de ladre. Les ordonnances obligeaient autrefois les ladres à porter des cliquettes, afin qu'on se détournât de leur chemin.*

Le mot *castagnette* désigne un instrument composé de deux petits morceaux de bois creusés, que l'on tient dans la main, et que l'on frappe l'un contre l'autre en cadence, en mettant les deux concavités l'une contre l'autre. *Jouer des castagnettes. Danser avec des castagnettes.*

376. On ne doit pas appeler *collègues*, ceux qui sont d'une même compagnie, d'un même corps; on doit les appeler *confrères. Ils sont tous deux de l'Académie, ils sont confrères. Nous avons un nouveau confrère.*

Un collègue est un compagnon en dignité, ou qui a égale puissance en même magistrature, ou même négociation, ou même commission, comme étaient autrefois les deux Consuls de Rome, etc.

Ce mot de *collègue* se dit de ceux qui sont en petit nombre, comme celui de *confrère* de ceux qui sont d'une compagnie nombreuse.

377. On ne dit pas, *une procure*; on dit *une procuration. Il agit en vertu de procuration. Il a une ample procuration.*

378. On ne dit pas *les communs*, pour les pâturages où les habitans d'un ou plusieurs villages ont droit d'envoyer leurs troupeaux; on dit, *les communaux* ou *les communes. Les communaux d'un tel bourg, d'un tel village. De grandes communes. Mener paître les troupeaux dans les communes.*

379. On ne dit pas, *des filleules d'artichaut*; on dit *des œilletons d'artichaut. Lever des œilletons d'artichaut.*

380. On ne dit pas, *un oubli, des oublis*, pour une sorte de petit pain sans levain, dont on se sert pour cacheter des lettres; on dit, *un pain à cacheter, des pains à cacheter.*

Un oubli est un manque de souvenir. Mais *une oublie* est une sorte de pâtisserie qui est fort mince, de figure ronde, et que l'on cuit entre deux fers. *Cela est mince comme une oublie. Une main d'oublie. Jouer des oublies. Crier des oublies. Un corbillon d'oublies.* (Voyez n°. 299).

381. Quand des beliers heurtent de la tête les uns contre les autres, on ne dit pas qu'ils se *tûtent*; on dit qu'ils se *cossent.*

382. On n'appelle pas *jardinière*, un insecte qui vit sous terre, principalement dans les couches, et qui coupe et ronge les racines des plantes; on l'appelle *courtilière* subst. fém., ou *taupe-grillon* subst. masc.

383. On n'appelle pas *grillet*, un insecte qui habite dans les maisons près des cheminées, ou dans les champs, s'enfonçant dans des trous pratiqués sous terre, et qui fait un bruit aigu et perçant; on l'appelle *grillon.*

Réponse aux questions proposées par la Société d'Émulation relativement aux forêts du Canton de Vaud; par Mr. Lardy, membre de la Société d'Émulation.

Première Question. Quel est, dans le Canton de Vaud, l'état actuel des forêts cantonales, communales et particulières ?

II. Quel régime administratif pourrait être adopté pour la conservation des premières ?

III. Quel régime législatif pourrait être provoqué pour les autres ?

À l'époque où le Pays-de-Vaud, habité par quelques peuplades peu nombreuses, était encore presqu'entièrement couvert de forêts, il importait peu sans doute que ces forêts fussent soumises à un régime conservateur: bien loin de penser à les maintenir, on cherchait plutôt à les détruire, pour se procurer des terres arables; ensorte que l'extirpation des bois était envisagée, avec raison, comme le meilleur moyen de rendre le pays habitable. Mais cette extirpation, nécessaire alors, a dégénéré en véritable destruction, lorsque cessant d'être commandée par le besoin, elle est devenue un objet de spéculation entre les mains de propriétaires avides ou peu prévoyans.

On a défriché beaucoup de forêts pour les convertir en champs ou en pâturages, tandis qu'une grande étendue de terrain couvert de bruyères, est restée inculte. On a détruit beaucoup de bois sur les montagnes pour augmenter le produit des pâturages, et par cette pratique pernicieuse beaucoup de pâturages ont perdu de leur valeur; une grande quantité de bois a été détruite par des spéculations mercantiles. Enfin, de nos jours, l'accroissement de la population et les progrès du luxe ont tellement augmenté la consommation du bois, que cet article de première nécessité a doublé de prix, et commence à devenir rare dans quelques parties du canton.

Il est donc urgent de prendre des mesures efficaces pour mettre un terme à la destruction des forêts, et pour tâcher, par un bon aménagement, d'élever leur produit au niveau des besoins des consommateurs.

L'ancien Gouvernement avait bien senti la nécessité de s'opposer à cette dévastation toujours croissante des forêts. Dans le but d'acquérir les connaissances locales qui lui étaient nécessaires pour établir un nouveau système d'aménagement, il avait adressé en 1759, aux communes et aux propriétaires, des questions relativement à l'étendue, à la composition et à l'exploitation de leurs bois. Les réponses réservées ou inexactes que l'on fit à ces questions, n'amenèrent aucun changement. En 1797, le Gouvernement répéta cette mesure, et pour la rendre plus complète, il chargea une commission, composée de Mrs. Steck et Grouber, forestier instruit, de parcourir les forêts de l'Etat et de recueillir tous les renseignemens qui pourraient les concerner. Les réponses des communes et des particuliers ne furent guères plus satisfaisantes que celles faites en 1759; mais le rapport de Mrs. Grouber et Steck est extrêmement intéressant et instructif, quoique en même tems fort affligeant par l'état de dégradation, où il fait voir que ces forêts sont réduits.

Sans doute que les grandes difficultés que présentait la liquidation des droits respectifs des communes et des particuliers effrayèrent le Gouvernement et l'engagèrent à remettre à d'autres tems l'exécution de ses projets d'amélioration, que la révolution l'empêcha de réaliser.

Déjà plus anciennement, le Gouvernement Bernois, vraisemblablement dans le but d'empêcher la ruine totale des forêts des montagnes, en avait mis en réserve une partie sous le nom de bois de bamp et bois d'avenues. En 16.., le même Gouvernement se fit reconnaître propriétaire d'une partie des forêts du gouvernement d'Aigle, et en 17.. la propriété du Riroud lui fut attribuée définitivement.

En 1799, le Directoire Helvétique invita les Administrations cantonales à fournir à l'Inspection centrale des forêts, un état détaillé des bois de leur ressort; mais il paraît que cette mesure n'a pas été exécutée, ou qu'elle ne l'a été qu'imparfaitement. L'ancien inspecteur-général des forêts adressa au Petit-Conseil, en Mai 1804, un rapport sur les forêts cantonales, fort bien fait sans doute, mais qui n'est pas assez détaillé pour en donner une connaissance exacte.

L'Administration actuelle s'est occupée dès sa mise en activité, de rassembler tous les matériaux nécessaires pour la confection d'une ordonnance adaptée à la nature des choses et aux convenances locales ; mais il lui manque encore beaucoup de renseignemens, qu'on ne pourra obtenir qu'en faisant sentir aux communes et aux particuliers la nécessité de les fournir, et en employant des forestiers instruits pour les recueillir.

Ainsi les seules données qu'on ait pour faire la description des forêts cantonales, c'est le rapport des commissaires Bernois et le mémoire de Mr. Vuagnon, outre les rapports particuliers et les visites locales faites en dernier lieu. J'y joindrai tous les renseignemens que j'ai pu me procurer par moi-même.

Je commencerai par donner un aperçu des forêts du canton en général ; je parlerai ensuite des forêts des Alpes, de celles du Jorat et de celles du Jura proprement dit ; j'exposerai la méthode d'aménagement que nous croyons devoir être préférée ; enfin je dirai ce qu'il serait convenable de faire pour les forêts communales et celles des particuliers.

Des forêts du Canton en général.

D'après un relevé du cadastre de 1801, la totalité des forêts se monte à 109,961 poses de 500 toises, évaluées à 4,776,362 francs. Sur ces 109,961 poses, l'Etat en possède 25,420.

La plus grande partie de ces forêts se trouve sur le Jura, une partie couvre les montagnes des districts d'Aigle et du Pays-d'Enhaut, le reste occupe les sommités du Jorat ; on en trouve peu dans la plaine qui s'étend entre les deux lacs, et encore moins sur les bords du lac de Genève.

Les forêts des montagnes sont peuplées essentiellement de bois résineux, surtout de sapin rouge et de sapin blanc ; le chêne n'en constitue plus qu'une petite partie ; le hêtre ou foyard, après les arbres résineux, est l'essence la plus commune ; le frêne, l'orme, le charme, l'érable &c., sont toujours mélangés avec d'autres essences, et ne constituent pas chez nous des forêts entières.

Le hêtre et le chêne couvrent les pentes inférieures et forment une partie des forêts de la plaine ; le châtaignier, autrefois si abondant, devient de plus en plus rare ; cepen-

dant ce bel arbre est également précieux et par son fruit et par son bois. La culture du chêne, l'arbre le plus utile de nos forêts, est si négligée, que lorsque le petit nombre de vieux arbres de cette essence qui existe encore, sera abattu, on sera fort embarrassé pour se procurer cette espèce de bois, indispensable dans la plupart des constructions.

Le melèse n'existe que dans les forêts du district d'Aigle; les tentatives que l'on a faites jusques à présent pour l'introduire dans les autres districts du canton, n'ont pas été couronnées de succès, parce que la méthode qu'on a suivie a été mauvaise.

Le pin est encore fort rare; cependant il conviendrait de le multiplier, parce qu'il réussit dans les terrains arides.

On devrait encourager la culture de quelques espèces exotiques pour regarnir les clairières qui existent en grand nombre. Mon idée n'est cependant pas qu'on doive négliger pour cela celle des arbres indigènes, que je regarde comme beaucoup plus utiles, mais ces arbres exotiques, par la rapidité de leur accroissement, peuvent fournir en peu de tems beaucoup de bois de chauffage.

On ne doit pas se représenter tout le sol de nos forêts comme également peuplé de bois; bien au contraire, plus de la moitié de leur étendue est inculte ou couverte seulement de mauvais buissons et de bruyère; ce dont on pourra se convaincre par les détails que nous allons donner sur chaque district de forêts. Ainsi quand on nous dit que nous avons trop de bois, cela peut être vrai quant à l'étendue de terrain que nos forêts occupent, mais non quant à la quantité de bois qu'elles contiennent.

Forêts des Alpes.

Je comprends sous cette dénomination toutes les forêts des montagnes des districts d'Aigle et du Pays-d'Enhaut.

Suivant le cadastre de 1801, il y a dans le district d'Aigle 11,696 poses de bois, évaluées à 290,641 francs; ce qui fait à peu près 25 fr. la pose.

L'étendue des forêts du Pays-d'Enhaut n'est point indiquée, mais elles sont évaluées à 5552 francs; je crois qu'on ne s'éloignerait pas beaucoup de la réalité en les portant à 6000 poses.

L'exposition de ces forêts varie comme celle des montagnes sur lesquelles elles sont situées. En général, celles

qui sont tournées au nord ou qui tapissent les parois des vallées abritées, sont plus belles et d'une meilleure venue que celles qui se trouvent exposées à toute l'ardeur du soleil du midi, ou aux vents violens du sud-ouest.

Presque toutes ces forêts sont situées sur un terrain plus ou moins incliné; ce qui en rend, en général, l'exploitation pénible, quelquefois même impraticable. Le sol, ordinairement très-pierreux, n'est suffisamment recouvert de terre végétale que dans les enfoncemens, ou dans les endroits à l'abri des alluvions. Cependant pour l'ordinaire le bois y croît bien et y parvient aux plus grandes dimensions; les causes naturelles ou dépendantes du climat ne sont pas celles qui mettent le plus d'obstacle à son accroissement.

Dans les plaines qui occupent le milieu des grandes vallées, comme celle du Rhône, on trouve plusieurs arbres qui se plaisent dans les terrains humides; le saule, le peuplier, l'aulne &c. Le chêne, le noyer et le châtaignier y croissent aussi très-bien; on trouve ce dernier arbre plus particulièrement sur les collines et au pied des montagnes; plus haut on trouve encore le noyer, puis le chêne, le melèse, le pin, le hêtre, l'érable, et enfin les sapins qui croissent jusqu'aux limites de la végétation. L'arole, *pinus cembra*, est celui de tous les arbres résineux qui réussit le mieux dans les plus hautes régions des Alpes; mais malheureusement il n'y est pas très-commun.

Forêts cantonales. L'État posséde dans le district d'Aigle, suivant Mr. Vuagnon, 5633 poses de bois, et seulement 3769 suivant Mr. Grouber. On pourra se faire une idée de la manière dont ces forêts sont morcelées, lorsqu'on saura qu'il y a en tout 94 mas distincts. Les plus considérables sont: les Esserts rière Roche, de 674 poses; Traversin, 101 poses; les Barmes, rière Ormont, 196 poses; les bois du Dard, de 412 poses; le bois de la Chenaux, rière Ollon, qui s'étend sur une longueur de demi-lieue le long de la grande eau.

La plupart de ces forêts sont peuplées d'un mélange d'arbres de tout âge, et il s'en faut bien qu'elles soient suffisamment garnies; l'arbre au terme de son accroissement est entouré de jeunes pousses, produits de ses semences, dont sa chûte doit nécessairement détruire un bon nombre. Une grande partie des bois, exploitée sans méthode et sans

précaution pour le repeuplement, n'offre plus que des terrains vagues et couverts de ronces et de broussailles qui ont étouffé tous les rejetons des arbres utiles, et qui, à moins que d'être ensemencés ou plantés d'arbres, ne deviendront jamais de véritables forêts.

Mr. Grouber a vu, pendant sa tournée, des forêts entièrement exploitées depuis 70 à 80 ans, où il n'y avoit point encore de recrues.

Les salines consomment annuellement 1039 toises, de 210 pieds cubes, en bois de chauffage, sans compter le bois d'étançonnage pour les mines, les tuyaux, le charbon &c. En outre, on accorde chaque année aux diverses communes du district plus de 300 arbres pour bois de construction et beaucoup de bois de chauffage. Comme on ne connoît pas la quantité de bois que ces forêts sont à même de fournir annuellement, on ne peut pas dire si celle qu'on exploite est trop forte ou trop faible. Il faut cependant qu'elle ne soit pas proportionnée à ce qu'elles peuvent produire; car Mr. Grouber avait calculé en 1797, qu'il n'y avait dans les forêts des salines du bois que pour la consommation de 15 à 20 ans. Et comme ces forêts ont considérablement souffert depuis cette époque, le terme où elles seront totalement épuisées ne doit pas être fort éloigné. Les causes de cette dégradation extraordinaire sont de deux sortes, les causes naturelles et les causes étrangères; mais les dernières ont agi bien plus activement que les premières.

Les causes naturelles ou locales, sont principalement la grande inclinaison du terrain; l'élévation des montagnes, le peu de profondeur du sol qui en beaucoup d'endroits est entièrement pierreux ou rocailleux; les eaux, les neiges, le froid, et surtout les gelées du printems, les vents violens et quelquefois la grande chaleur.

Les causes étrangères sont: 1°. le défaut d'une inspection suffisante. 2°. Le manque de forestiers instruits. 3°. Le défaut de réglemens fondés sur les vrais principes d'économie forestière. 4°. Le mauvais système d'exploitation ou plutôt le manque d'un système d'aménagement et d'exploitation. 5°. Enfin, et plus que tout le reste, les charges onéreuses, auxquelles ces forêts sont assujetties, et qui, en donnant entrée à une foule de gens avides et mal intentionnés, empêchent l'établissement d'un aménagement régulier. Si l'on fait attention à la manière dont les usagers exercent leurs droits, on doit être étonné qu'il existe encore des forêts

dans

De la part de l'auteur
à Monsieur le Sénateur Garat

RAPPORT

SUR

LE SAUVAGE DE L'AVEYRON.